

SAINT·JEAN®
GROUPE

Exercice 2025



PRESIDENT

David-Alexandre GROS

VICE - PRESIDENT

Laurent DELTOUR

ADMINISTRATEURS

Guillaume BLANLOEIL
Aline COLLIN
Marie-Christine GROS-FAVROT

DIRECTION GENERALE

David-Alexandre GROS
Marie-Christine GROS-FAVROT

Directeur Général
Directeur Général Délégué

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG Audit
AURYS AUDIT

Commissaire aux Comptes titulaire
Commissaire aux Comptes titulaire

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Marie-Christine FAURE

**ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE
DU 27 MAI 2026**

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale mixte, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte de notre gestion, soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, et vous inviter à vous prononcer sur les résolutions proposées.

A – RAPPORT SUR LA PARTIE ORDINAIRE

ACTIVITE, RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE DES FILIALES ET DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le Groupe se décompose en trois secteurs d'activités :

• **Le secteur « agroalimentaire »** qui regroupe :

- *des sociétés opérationnelles :*

- SAINT JEAN, détenue à 100 % par SAINT JEAN GROUPE, fabrique, sur quatre sites de production situés en Auvergne-Rhône-Alpes, des ravioles, des quenelles, des pâtes fraîches et des produits traiteurs sous les marques SAINT JEAN, ROYANS, RAVIOLES DE ROMANS, MAISON TRUCHET et COMPTOIR DU PASTIER,
- DEROUX FRERES, détenue à 100 % par la société SAINT JEAN, produit et commercialise des œufs,
- SAINT JEAN BOUTIQUE, détenue à 100 % par SAINT JEAN, exploite deux magasins de vente de produits à la marque SAINT JEAN, à Grenoble et à Lyon.

- *des sociétés immobilières :*

- SAS DU ROYANS, détenue à 51 % par SAINT JEAN et à 49 % par SAINT JEAN GROUPE, détient l'immobilier dans lequel SAINT JEAN exerce son activité à Romans-sur-Isère,
- SCI LES DODOUX, détenue à 99 % par SAINT JEAN, détient l'immobilier dans lequel SAINT JEAN exerce son activité à Saint-Just-de-Claix,
- SCI J2FD, détenue à 99,94 % par SAINT JEAN, détient l'immobilier exploité par SAINT JEAN BOUTIQUE à Grenoble.

• **Le secteur de « gestion de patrimoine »** qui est constitué de SAINT JEAN GROUPE, société tête de groupe qui gère ses participations.

• **Le secteur « autre »** constitué de la société PARNY qui n'a pas d'activité.

FILIALES ET SOUS-FILIALES

Secteur Agroalimentaire :

La société SAINT JEAN a réalisé un chiffre d'affaires net de coopération commerciale de 104,7 M€ correspondant à environ 17 975 tonnes vendues. Le chiffre d'affaires de SAINT JEAN a progressé de 1,5 % en 2025 et est réalisé essentiellement en France, l'export représentant 1 %.

L'évolution du chiffre d'affaires aura été impactée, en 2025, par le ralentissement de l'activité de restauration commerciale, la contre-performance du marché bio en GMS, la perte de clients industriels qui ont connu des difficultés ou ont perdu des volumes dans le cadre des changements d'enseignes intervenus en 2025. Après quatre années de baisse de volume, le marché des PGC FLS (Produits Grande Consommation Frais Libre-Service) est reparti à la hausse en 2025, + 0,9 % en volume et + 1,9 % en valeur (Source Circana Insight Mensuel 12/2025).

L'activité de la marque SAINT JEAN en GMS a tiré les ventes vers le haut en progressant de 8,7 % de même que la marque COMPTOIR DU PASTIER, réservée exclusivement aux surfaces spécialisées en bio, qui a vu son chiffre d'affaires augmenter de 7,8 %, dans un marché bio qui a encore connu des difficultés en grande distribution même si ce marché s'est nettement redressé depuis octobre 2025. La marque ROYANS, dédiée principalement aux professionnels de la restauration, a vu ses ventes décroître de 1,9 %. Le marché de la restauration commerciale, qui constitue la part la plus importante de nos ventes sous cette marque, reste en difficulté, même si la situation tend à se stabiliser. Ces trois marques nationales représentent 60,8 % du chiffre d'affaires de SAINT JEAN. Les ventes de produits en marque de distributeurs sont en léger retrait de 0,8 %.

SAINT JEAN réalise environ 64 % de ses ventes en grande distribution, 15,2 % en restauration et 16,2 % en grandes surfaces spécialisées. Le reste de l'activité, soit 4,6 %, se répartit entre les clients industriels, les boutiques, le petit commerce et l'export.

Sur le marché des pâtes fraîches et des ravioles vendues en grande distribution, en progression de 0,5 % en valeur en 2025 (données Circana P13), SAINT JEAN voit ses ventes progresser de 7,1 %. La part de marché de SAINT JEAN s'établit à 6,1 %, en hausse par rapport à 2024. Ce sont les pâtes farcies standard qui ont tiré la croissance de la marque SAINT JEAN avec une progression en valeur de 39,9 % dans un marché en progression de 1,4 %.

En quenelles, le marché a progressé de 0,1 % en valeur. La part de marché de SAINT JEAN en grande distribution a atteint 35,9 % en valeur. SAINT JEAN consolide fortement, sur ce segment, sa place de numéro un des marques nationales. En 2025, la croissance de la marque SAINT JEAN a été de 13,4 % en valeur.

Après une année 2024 difficile, le chiffre d'affaires de l'activité traiteur est en hausse de 12,7 %. Cette activité a été portée par une forte croissance de l'activité de plats cuisinés et de sauces en progression de 32,3 %.

La société SAINT JEAN a, au cours de l'exercice :

- inauguré, début juillet, son nouveau siège social à Romans-sur-Isère,
- perçu des dividendes de ses filiales SAS DU ROYANS, DEROUX FRERES et SCI LES DODOUX pour un montant de 8,8 M€,
- comptabilisé des dotations aux amortissements pour 9,3 M€, en hausse de 1,3 M€, principalement dues à l'impact des amortissements en année pleine de la ligne de pâtes fraîches à Romans (mise en service en 2024) et à l'amortissement du siège social à compter de juillet 2025.

La société SAINT JEAN a dégagé, en 2025, une perte de 127 K€. La perte en 2024 s'élevait à 8 704 K€.

L'année 2025 a été marquée par :

- une reprise de la consommation en volume (+ 0,9 %) des produits de grande consommation avec une croissance en valeur de 1,9 % de ces mêmes produits,
- un marché bio qui s'est stabilisé en grande distribution à partir d'octobre 2025, mais qui est reparti à la hausse en magasins spécialisés,
- l'abandon du marché des pâtes fraîches par Panzani à partir d'avril 2025,
- une progression des prix des matières premières et des emballages en 2025, avec un record historique du prix du beurre au premier semestre et des niveaux très soutenus pour le comté et les ovoproduits sur l'ensemble de l'année,
- une légère amélioration des performances opérationnelles des sites de production obtenue grâce à un très bon deuxième semestre 2025 et à la mise en place d'un plan d'amélioration de la performance industrielle porté par les cadres de l'entreprise,
- le renouvellement des messages et identités publicitaires de la marque SAINT JEAN,
- le lancement, en avril, des raviolines, gamme de petites pâtes fourrées.

La société DEROUX FRERES a réalisé un chiffre d'affaires de 17,95 M€, en progression de 7,9 % par rapport à celui de l'année 2024 qui était de 16,64 M€. Ces résultats ont été obtenus dans un contexte de consommation dynamique alors que la production peine à suivre ces évolutions et que l'autosuffisance française en œufs n'est que de 95,8 %, en 2025, en baisse de 3,6 points. Elle a dégagé un bénéfice net de 2 737 K€ contre 2 305 K€ en 2024.

La société SAINT JEAN BOUTIQUE a réalisé un chiffre d'affaires de 580 K€ et dégagé une perte de 42 K€.

La SAS DU ROYANS a réalisé un chiffre d'affaires de 4 837 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice net de 1 929 K€. Elle a, au cours de l'exercice, finalisé les travaux du nouveau siège social de SAINT JEAN à Romans-sur-Isère, inauguré en juillet 2025.

La SCI LES DODOUX a réalisé un chiffre d'affaires de 650 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice net de 337 K€.

La SCI J2FD a réalisé un chiffre d'affaires de 48 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice de 29 K€.

Secteur Autres :

La société PARNY a dégagé une perte de 5 K€.

Secteur Gestion de patrimoine :

SAINT JEAN GROUPE a poursuivi ses activités de prestataire de services au profit de ses filiales.

L'ensemble des opérations de l'exercice a généré un bénéfice de 3 433 K€, après enregistrement notamment :

- de produits financiers s'élevant à 3 012 K€, résultant, principalement, du dividende perçu par une de ses filiales à hauteur de 1 143 K€ et, pour le solde, du placement de sa trésorerie,
- d'une provision pour dépréciation à hauteur de 4 K€ sur les titres et avances détenus dans PARNY,
- d'un impôt créditeur de 1 667 K€.

Au 31 décembre 2025, la trésorerie de SAINT JEAN GROUPE s'élevait à 30,5 M€. Elle est essentiellement placée en dépôts à terme et valeurs mobilières de placement.

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres s'élevaient à 72 M€, alors que ces derniers s'élevaient à 68,6 M€ au 31 décembre 2024.

COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés de l'exercice 2025, établis selon le référentiel IFRS, font ressortir :

- un chiffre d'affaires consolidé de 119,7 M€ contre 117 M€ en 2024, principalement constitué du chiffre d'affaires de SAINT JEAN et de DEROUX FRERES,
- une dotation aux amortissements de 12 303 K€ contre 10 940 K€ au 31 décembre 2024,
- une perte consolidée part du Groupe de 1 485 K€ ; le bénéfice part du Groupe au 31 décembre 2024 était de 2 012 K€.

A la fin de l'exercice, la trésorerie des sociétés du Groupe, telle qu'elle apparaît à l'actif du bilan consolidé, s'élevait à 33,5 M€, essentiellement placée en dépôts à terme et valeurs mobilières de placement, les dettes financières s'élevaient à 55 M€ et les capitaux propres consolidés part du Groupe à 75,1 M€ contre 76,3 M€ à la fin de l'exercice précédent.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2026, la société SAINT JEAN :

- continuera à déployer son plan d'amélioration de l'efficacité opérationnelle et de réduction des coûts,
- lancera, en avril 2026, sa nouvelle gamme de pâtes et de gnocchi à poêler,
- continuera, à moyen terme, ses efforts pour développer chacune de ses activités de ravioles, pâtes fraîches, quenelles et produits traiteurs et accroître la part de marché de ses marques propres dans son chiffre d'affaires global,
- répondra au plus près des attentes de ses clients en accueillant toujours plus de clients sur ses sites de fabrication et plus particulièrement à Romans-sur-Isère et en dynamisant sa politique promotionnelle au travers de deux grandes opérations annuelles,
- investira dans le développement de la marque SAINT JEAN en renforçant sa communication et consolidera ses investissements publicitaires, particulièrement sur l'ensemble des réseaux TV, radio, presse et réseaux sociaux,
- poursuivra le déploiement de son plan d'action décarbonation sur l'ensemble des trois scopes avec un objectif de réduction de 4 % par an de son empreinte carbone et en étudiant la mise en place d'une chaudière électrique en complément d'une chaudière gaz pour le site de Romans-sur-Isère,
- renforcera son plan d'action au service de la qualité de vie au travail et de la sécurité.

SAINT JEAN GROUPE poursuivra, dans la mesure du possible, ses démarches en vue de la cession du solde du terrain du domaine de la Peronne.

Plus généralement, la société poursuivra une stratégie sélective de croissance externe visant à renforcer ses positions sur ses marchés clés en France comme à l'étranger.

ACTIVITE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En 2025, SAINT JEAN a lancé une nouvelle gamme « Raviolines », des petits raviolis de la taille d'une raviole déclinés en trois farces : chèvre affiné, emmental oignons rissolés et tomate basilic. Ces produits sont très faciles à mettre en œuvre, en seulement deux minutes de cuisson. Ils proposent une alternative aux ravioles en plaques, tout en gardant l'esprit d'une farce onctueuse avec des goûts consensuels.

Par ses nouveautés, SAINT JEAN a également répondu à des attentes de certains canaux de distribution, en lançant une nouvelle référence de « Ravioles à l'emmental » sous la marque JACQUES PELLERIN à destination de la restauration commerciale et collective. La marque MAISON TRUCHET, à destination des magasins spécialisés, a également enrichi sa gamme avec trois ravioles à poêler (trois fromages, basilic, chèvre) et deux sauces (nantua et morilles).

Le service Recherche & Développement a poursuivi le travail d'éco-conception des emballages. Ainsi, SAINT JEAN s'est engagée, dans un plan d'éco-conception quinquennal 2022 – 2027, à trouver des solutions de réduction des quantités de plastique mais aussi à améliorer la recyclabilité des emballages afin de répondre aux enjeux règlementaires du décret 3R issu de la loi AGEC (française) et du règlement européen PPWR.

En 2025, environ 20 % du temps de la Recherche & Développement a été consacré à l'amélioration industrielle (résolution de problématiques technologiques, optimisation des lignes de production existantes ou validation de nouveaux outils de production) ainsi qu'à l'expertise produit (problématique qualité, sécurisation des approvisionnements...).

Six projets Recherche & Développement ont été éligibles, en 2025, au crédit impôt recherche, sur des domaines concernant les innovations technologiques ou l'amélioration des procédés, la recyclabilité des emballages ou un travail de végétalisation et d'amélioration des profils nutritionnels des gammes.

SAINT JEAN s'étant dotée d'un nouveau siège et de nouveaux locaux sociaux, le service Recherche & Développement a pu bénéficier d'un nouvel espace de travail avec une cuisine semi-professionnelle, des box de dégustation et un espace pour accueillir ses clients.

La Recherche & Développement reste donc un service central chez SAINT JEAN qui collabore avec tous les services (Achats, Production, Qualité, Maintenance, Commerce, Marketing...), permettant ainsi de lancer tous les ans de nouveaux produits pastiers sains et savoureux, héritiers du patrimoine culinaire français.

Le principal impact comptable des efforts de Recherche & Développement est la comptabilisation d'un crédit d'impôt recherche pour 79 K€ au titre de l'exercice 2025. La société ne constate pas de frais de Recherche & Développement à l'actif de son bilan.

DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CREANCES CLIENTS

Dans les comptes annuels 2025 de SAINT JEAN GROUPE, le solde des créances clients était de 272 K€ et les dettes fournisseurs de 4 K€ ; ils étaient respectivement de zéro au 31 décembre 2024. Aucune facture n'était échue aux 31 décembre 2024 et 2025.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société qui s'élève, au 31 décembre 2025, à 3 200 000 euros divisé en 3 200 000 actions entièrement libérées d'un euro, n'a pas subi de modification au cours de l'exercice.

DONNEES BOURSIERES

Au cours de l'exercice 2025, le cours de l'action SAINT JEAN GROUPE a évolué dans les limites suivantes : le cours le plus haut a été de 21,20 euros et le cours le plus bas de 18,30 euros. Au 31 décembre 2025, le cours de l'action était de 21,20 euros.

Les transactions ont porté, au cours de l'année 2025, sur 39 112 titres.

Entre le 1^{er} janvier 2026 et le 30 mars 2026, date de la rédaction de ce rapport, le cours le plus haut a été de 21,60 euros, le cours le plus bas de 19,30 euros et le dernier cours de 20,00 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2025, tels qu'ils vous sont présentés, et qui font ressortir un bénéfice de 3 433 319,51 euros.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 433 319,51 euros au compte « autres réserves ».

Nous vous proposons de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2025.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes versés par la société au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Taux de réfaction
2022	0,10 euro	40 %
2023	0,10 euro	40 %
2024	Néant	Néant

COMPTES CONSOLIDES

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés au 31 décembre 2025, tels qu'ils vous sont présentés, et qui font ressortir une perte part du Groupe de 1 484 876 euros.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous proposons de renouveler, pour une période d'un an expirant lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026, les mandats de Mesdames Aline COLLIN et Marie-Christine GROS-FAVROT, Messieurs Guillaume BLANLOEIL, Laurent DELTOUR et David-Alexandre GROS, arrivés à expiration à la présente assemblée.

REMUNERATIONS ALLOUEES

Nous vous proposons de fixer le montant maximum des rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration à la somme de 50 000 €, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée.

AUTORISATION D'INTERVENIR EN BOURSE

Nous vous proposons de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration afin d'utiliser, pendant une durée de dix-huit mois expirant le 27 novembre 2027, les possibilités offertes par la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 et de déléguer au Conseil d'Administration la possibilité de procéder, par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs d'actions, à des rachats de titres de la société, représentant jusqu'à 10 % du capital social, en vue, par ordre de priorité décroissant de :

- l'attribution ou la cession des actions aux salariés et dirigeants de la société ou de son groupe dans le cadre des dispositions légales en vigueur,
- l'annulation partielle ou totale des actions achetées en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres et le résultat par action,
- la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Nous vous proposons de fixer le prix d'achat maximum à 25 euros par action, hors frais d'acquisition.

Au cours de l'exercice 2025, la société a :

- acheté un bloc hors marché représentant un montant total de 2 056 actions SAINT JEAN GROUPE moyennant le prix global de 41 K€, soit un cours moyen de 19,80 € l'action. Le montant global des frais de négociation correspondant à ces achats est de 82 €,
- remis, en décembre 2025, dans le cadre d'attribution d'actions gratuites et au terme de la période d'acquisition d'un an, 18 500 actions SAINT JEAN GROUPE aux salariés et mandataires sociaux du Groupe.

Au 31 décembre 2025, la société détenait 7 421 actions SAINT JEAN GROUPE d'une valeur globale de 144 K€, soit un cours moyen de 19,46 € par action. Ces actions ont été acquises, à hauteur de 5 921 actions en vue de leur annulation et à hauteur de 1 500 actions en vue de leur remise, en juin 2026, dans le cadre d'attribution d'actions gratuites.

Il est précisé que, depuis le 1^{er} janvier 2026, la société n'a pas acquis d'actions SAINT JEAN GROUPE. La société détient donc, au jour de la rédaction de ce rapport, 7 421 actions SAINT JEAN GROUPE d'une valeur globale de 144 K€.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements des personnels, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Description de l'environnement du contrôle interne

Acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est assumé par les directions des filiales d'une part, par le service juridique de la société mère d'autre part, qui rend compte au Conseil d'Administration, en liaison avec les experts-comptables du Groupe qui complètent en tant qu'intervenants externes le dispositif de contrôle interne.

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes versés par SAINT JEAN GROUPE et ses filiales faisant l'objet d'une intégration globale est indiqué dans l'annexe consolidée de SAINT JEAN GROUPE.

Règles de délégations de responsabilités

Des limitations sont apportées aux pouvoirs des présidents et des directeurs généraux des filiales opérationnelles qui ne peuvent, sans l'accord préalable du Conseil d'Administration de SAINT JEAN GROUPE, engager des investissements et désinvestissements supérieurs à 100 K€, sauf s'ils ont été approuvés dans le cadre d'un budget d'investissements, prendre des locaux à bail dont le loyer annuel est supérieur à 10 K€ sauf pour les baux intragroupe, souscrire des emprunts et lignes de découvert, prendre des participations, prendre des engagements de dépenses supérieures à 20 K€ en dehors du cadre de l'activité de la société.

Procédure de délégations de signatures sur comptes bancaires

Les procédures de signatures sont hiérarchisées avec une règle de plafond et de double signature.

Le mode de paiement par virement, le plus facile à contrôler, a été généralisé.

Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la société mère

Pour ce qui concerne l'élaboration et le traitement des éléments financiers et comptables qui constituent le support de l'information financière du Groupe, le dispositif de contrôle interne vise à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé pour le Groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

Organisation du système comptable

La société mère sous-traite, dans ses bureaux, la saisie des pièces comptables et des écritures d'arrêtés des comptes de la société et de ses filiales, à l'exception de la société SAINT JEAN et ses filiales qui disposent de leur propre service comptable.

Les filiales utilisent, pour la gestion commerciale, un progiciel intégré VIF et, pour la comptabilité et paie, les logiciels PENNYLANE et CEGID.

Les principes comptables sont ceux du plan comptable général français et les comptes consolidés sont en conformité avec les normes IFRS.

Procédures de contrôle interne mises en place par la société

- Procédures mises en place au sein de la société mère elle-même et relatives à son propre fonctionnement :

Elles consistent essentiellement en :

- l'établissement et le contrôle de situations de trésorerie mensuelles, et l'analyse des rendements des placements,
 - le suivi des participations et des engagements hors bilan,
 - l'analyse des charges et la maîtrise de leur évolution,
 - la vérification des règlements effectués par rapport aux engagements pris par la société,
 - et, plus généralement, la vérification du respect des principes et normes comptables, lors de l'établissement des comptes.
- Procédures mises en place par la société mère pour le contrôle des filiales :
- En dehors des aspects juridiques, qui sont gérés par la société mère pour le compte des filiales, les procédures de contrôle mises en place consistent en un reporting effectué par le directeur de la filiale concernée :
- hebdomadaire, sous forme d'une note sur la marche des affaires durant la semaine écoulée,
 - mensuel, sous forme d'un tableau sur l'évolution du chiffre d'affaires réalisé et, le cas échéant, du tonnage produit et vendu,
 - mensuel, sous forme de soldes intermédiaires de gestion,
 - mensuel et trimestriel, sous forme de situations provisoires, qui sont comparées au budget établi en début d'année.

Par ailleurs, l'équipe de la société mère :

- participe aux arrêtés de comptes semestriels et annuels desdites filiales de manière à lui permettre, d'une part, de vérifier la bonne application des principes et normes comptables et, d'autre part, d'identifier et suivre les principaux risques ;
- suggère, à la suite de ces interventions, le cas échéant, à la filiale concernée, la mise en place de procédures ou la modification des procédures qu'elle estime ne pas être satisfaisantes ;
- participe à l'élaboration des comptes consolidés par l'expert-comptable de la société en vérifiant, notamment, le correct ajustement et l'élimination des transactions internes, ainsi que la bonne application des normes du Groupe ;
- fournit tous les éléments aux Commissaires aux Comptes dans la mission de contrôle des comptes des filiales.

Le service juridique des filiales est principalement assuré par la société mère, dans le cadre des conventions de prestations de services conclues entre lesdites sociétés. Il en est de même pour les dossiers relatifs aux affaires contentieuses qui sont généralement gérés par la société mère et, lorsqu'ils ne le sont pas directement, sont suivis de près par cette dernière, de manière à pouvoir évaluer en permanence les risques y afférant.

Organisation de l'information financière

Au sein de la société, le Président du Conseil d'Administration et le responsable de l'information sont plus particulièrement chargés de la communication financière.

Les comptes semestriels et annuels sont établis par la société et validés par un cabinet d'expertise comptable indépendant qui assure également l'ensemble de la consolidation.

Le Groupe poursuivra sa démarche de constante amélioration de la qualité de son système de contrôle interne.

B – RAPPORT SUR LA PARTIE EXTRAORDINAIRE

Nous vous proposons de renouveler, pour une durée de cinq ans, l'autorisation, arrivée à échéance, de donner, à votre Conseil d'Administration, tous pouvoirs à l'effet de procéder éventuellement, sur sa seule décision, à l'annulation, en une ou plusieurs fois, des actions propres détenues par la société dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois et de réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

Sont annexés à ce rapport :

- le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- le tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices,
- le tableau récapitulatif des opérations réalisées sur les titres SAINT JEAN GROUPE par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches au cours de l'exercice 2025.

Nous vous remercions de bien vouloir concrétiser votre accord sur ce qui précède par le vote favorable des résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise mentionnant les informations prévues aux articles L.22-10-8 à L.22-10-11 et L.225-37-4 du même code.

PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration a décidé de se référer au code de gouvernement d'entreprise de Middlednext, publié en décembre 2009 et mis à jour en septembre 2021, à l'exception des recommandations relatives :

- à la durée des mandats non échelonnés : par simplification, la durée des mandats est d'un an pour tous les administrateurs,
- à la formation des membres du Conseil : le Conseil d'Administration ne met pas en place un plan de formation triennal mais le règlement intérieur prévoit que le Conseil d'Administration mettra en place une formation en cas de demande d'un ou plusieurs administrateurs,
- à la mise en place d'un Comité spécialisé sur le RSE : cette recommandation n'est plus applicable à ce jour.

De plus, les Administrateurs ont pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce code.

Les règles de gouvernance de la société sont indiquées ci-dessous.

Modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration

• Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration

SAINT JEAN GROUPE est une Société Anonyme administrée par un Conseil d'Administration composé de cinq administrateurs.

A la suite de l'analyse des cinq critères permettant d'évaluer l'indépendance, mentionnés dans le code Middlednext, deux administrateurs sont indépendants. Leur nombre est conforme aux recommandations du code Middlednext.

M. David-Alexandre GROS, Mme Marie-Christine GROS-FAVROT et M. Guillaume BLANLOEIL ne sont pas indépendants.

La durée du mandat des administrateurs est d'une année ; elle expire à l'issue de l'assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

En cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, l'Administrateur doit informer le Conseil d'Administration, s'abstenir de voter ou de participer aux délibérations et, le cas échéant, démissionner.

Le Conseil d'Administration élit, parmi ses Administrateurs, un Président et un Vice-Président, qui sont obligatoirement des personnes physiques et détermine, le cas échéant, leur rémunération. Aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Président.

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est organisé par un règlement intérieur qui est disponible sur le site internet de la société.

• Parité hommes / femmes

Le Conseil d'Administration est composé de cinq membres dont deux femmes, le taux de féminisation du Conseil d'Administration est ainsi de 40 %, soit conforme aux dispositions légales imposant un seuil de 40 %.

Compte-rendu de l'activité du Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé

• Fréquence des réunions

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à six reprises et le quorum pour chacune de ces réunions a été largement atteint. Le taux de présence des Administrateurs aux séances du Conseil d'Administration a été de 100 %.

• Invités au Conseil d'Administration

Les Commissaires aux Comptes de la société sont convoqués aux réunions du Conseil d'Administration à l'ordre du jour desquelles figure l'examen des comptes, qu'il s'agisse des comptes annuels, des comptes semestriels ou des comptes consolidés.

• Contenu des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a consacré deux réunions à vérifier et contrôler les comptes semestriels et annuels.

Outre l'autorisation de certaines opérations en application des dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration a également travaillé sur diverses questions d'ordre stratégique concernant l'évolution des différentes activités du Groupe. Il a aussi débattu de la politique de rémunération des dirigeants sociaux, du plan de succession du dirigeant, de la répartition des rémunérations allouées (jetons de présence), des conventions réglementées, de l'auto-évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration, de projets

d'investissements en France et en Europe, de l'avancement des travaux et du suivi du budget pour l'extension de la nouvelle usine et pour le nouveau siège social de Romans-sur-Isère, de l'approbation d'investissements et d'un nouvel emprunt pour DEROUX FRERES, de l'autorisation d'une ligne de découvert pour SAINT JEAN, de la transformation du compte courant de SAINT JEAN GROUPE à SAINT JEAN en un prêt, de la modification du règlement intérieur, de la validation des projets de communiqués, de la cooptation d'un nouvel administrateur, de la réponse aux questions écrites d'actionnaires à l'Assemblée, de la démarche en matière de RSE de la société, de la revue par l'AMF du rapport financier annuel 2024 et ses recommandations, de la rémunération du Président de SAINT JEAN, de la nomination d'un Directeur Général Délégué de SAINT JEAN GROUPE et de sa rémunération, de la nomination et de la rémunération du Président et du Vice-Président de SAINT JEAN GROUPE, de la nomination d'un Président d'honneur, des documents prévisionnels, du budget consolidé prévisionnel 2026, des investissements prévisionnels 2026 et du budget prévisionnel consolidé 2026-2031 du groupe SAINT JEAN, du transfert du siège social de SAINT JEAN et ses filiales, du versement d'un dividende par les filiales de SAINT JEAN, de la signature d'un avenant au bail entre SAINT JEAN et SAS DU ROYANS et entre SAINT JEAN BOUTIQUE et SCI J2FD, de la signature d'un avenant à la promesse synallagmatique de vente portant sur le solde des terrains du domaine de la Peronne, de l'autorisation de procéder à l'achat de ses propres actions, d'un plan d'attribution d'actions gratuites, de la signature d'un contrat d'intéressement chez SAINT JEAN et ses filiales et du contrôle fiscal sur la CFE en cours chez SAINT JEAN.

Travaux préparatoires aux réunions du Conseil d'Administration

• Modalités d'accès des Administrateurs à l'information nécessaire à leur participation aux réunions du Conseil d'Administration

Préalablement à chaque réunion du Conseil d'Administration, les Administrateurs reçoivent, dans les délais utiles à leurs examens, les documents nécessaires à leur mission et relatifs aux sujets qui seront abordés, qui peuvent être :

- pour les réunions à l'ordre du jour desquelles figurent l'arrêté des comptes annuels ou semestriels : les comptes sociaux comprenant bilan, compte de résultat et annexe, ainsi que les comptes consolidés comprenant les mêmes éléments, de même que les projets de documents qui seront remis à l'assemblée générale et la situation de trésorerie du Groupe détaillée par entité,
- pour les réunions à l'ordre du jour desquelles figurent des propositions d'investissements soumises à autorisation préalable en application des statuts, les documents et comptes des sociétés dans lesquelles le Groupe envisage d'investir, ainsi qu'une note sur l'investissement proposé,
- et, d'une manière générale, divers documents, tels que des articles de presse relatifs à la société, ses filiales ou les secteurs dans lesquels elles opèrent, ainsi que, le cas échéant, des articles d'analyse financière relatifs à la société.

• Organisation et fonctionnement des comités

- Comité d'Audit

L'ensemble des Administrateurs, à l'exception du Président, de Mme Marie-Christine GROS-FAVROT, compte tenu de son lien familial avec M. David-Alexandre GROS et de M. Guillaume BLANLOEIL, compte tenu de sa fonction au sein de SAINT JEAN, remplit les fonctions de Comité d'Audit. Les membres du Comité d'Audit se réunissent au début de deux réunions du Conseil d'Administration afin de procéder à l'audit des comptes semestriels et annuels, un dossier ayant été remis à l'avance à chacun d'entre eux. Tous documents complémentaires nécessaires à cet audit sont mis à la disposition des Administrateurs à leur demande.

- Autres comités

Aucun autre comité n'a été constitué au sein du Conseil d'Administration de la société.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

• Administrateurs dépendants, non libres d'intérêts

M. David-Alexandre GROS,

- Né en 1972 à Suresnes
- Fonction : Président Directeur Général de SAINT JEAN GROUPE, depuis le 25 juin 2025
- Fin du mandat en cours : mai 2026
- Autre mandat dans le Groupe : Président de la SAS PARNY
- Mandats exercés en dehors du Groupe : Cofondateur, Directeur Général et membre du Conseil d'Administration de la société ELEDON PHARMACEUTICALS

Mme Marie-Christine GROS-FAVROT

- Née en 1952 à Lyon
- Administrateur de SAINT JEAN GROUPE
- Directeur Général Délégué de SAINT JEAN GROUPE
- Fin du mandat en cours : mai 2026
- Aucun autre mandat dans le Groupe
- Aucun autre mandat exercé en dehors du Groupe

M. Guillaume BLANLOEIL

- Né en 1968 à Nantes
- Administrateur de SAINT JEAN GROUPE
- Fin du mandat en cours : mai 2026
- Autres mandats dans le Groupe :
 - > Président de SAINT JEAN
 - > Président de DEROUX FRERES
 - > Représentant permanent de SAINT JEAN, Président de SAINT JEAN BOUTIQUE
 - > Représentant permanent de SAINT JEAN, Président de SAS DU ROYANS
 - > Gérant de la S.C.I J2FD
 - > Gérant de la S.C.I LES DODOUX
 - > Co-gérant de la S.C.I DEROUX JUVEN
- Mandats exercés en dehors du Groupe : Président de l'ARIA (Association Régionale des Industries Agroalimentaires) Auvergne-Rhône-Alpes

• *Administrateurs indépendants, exerçant pleinement leur liberté de jugement*

M. Laurent DELTOUR

- Né en 1956 à Paris
- Vice-Président de SAINT JEAN GROUPE
- Fin du mandat en cours : mai 2026
- Aucun autre mandat dans le Groupe
- Mandats exercés en dehors du Groupe : Administrateur de la fondation CELSIUS

Mme Aline COLLIN

- Née en 1952 à Lyon
- Administrateur de SAINT JEAN GROUPE
- Fin du mandat en cours : mai 2026
- Aucun autre mandat dans le Groupe
- Aucun autre mandat exercé en dehors du Groupe

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX***Approbation des éléments de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2026***

La rémunération fixe du Président, du Directeur Général, du Vice-Président et du Directeur Général Délégué, le cas échéant, est décidée par le Conseil d'Administration. Les dirigeants de la société peuvent bénéficier, sur décision du Conseil d'Administration, d'une rémunération variable en fonction d'objectifs, d'une prime en cas d'opération exceptionnelle ou d'avantage en nature. Les dirigeants peuvent également se voir attribuer, par le Conseil d'Administration, des actions de la société dans le respect des dispositions réglementaires.

Les Administrateurs reçoivent une rémunération allouée fixe annuelle dont le montant maximum est déterminée par l'Assemblée Générale et maintenue jusqu'à décision contraire de toute autre assemblée. La répartition de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration est faite entre les Administrateurs et prend en compte, pour partie, l'assiduité et le temps qu'ils consacrent à leur fonction. Pour l'exercice écoulé, les rémunérations allouées se sont élevées à 25 500 euros.

Il n'existe pas d'engagement portant sur des indemnités de rupture, ni de régime de retraite supplémentaire au profit des mandataires sociaux.

Il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale de bien vouloir approuver ces principes et critères de détermination, de répartition et

d'attribution des éléments fixes et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature de toute nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux.

Approbation des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2025

La loi a institué une procédure de contrôle, à posteriori (ex post) par les actionnaires, des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

En application de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale de bien vouloir statuer sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés ou attribués, au titre de l'exercice 2025, aux dirigeants mandataires sociaux.

Ces éléments de rémunération sont décrits ci-dessous et sont conformes avec la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2025.

Tableau des rémunérations

> Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Nom et fonction du dirigeant mandataire social	Rémunérations brutes fixes et variables dues en K€											
	Partie fixe		Partie variable annuelle (objectif annuel)				PEE/PERCO		Avantage en nature		Total	
	2025	2024	2025		2024		2025	2024	2025	2024	2025	2024
			Montant fixé	Montant dû	Montant fixé	Montant dû						
David-Alexandre GROS, Président Directeur Général de SAINT JEAN GROUPE à compter du 25 juin 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Claude GROS, Président Directeur Général de SAINT JEAN GROUPE jusqu'au 25 juin 2025	-	-	-	-	-	-	9	9	-	-	9	9
Marie-Christine GROS-FAVROT, Directeur Général Délégué de SAINT JEAN GROUPE	18	18	-	-	-	-	9	9	-	-	27	27
Guillaume BLANLOEIL, Président de SAINT JEAN	280	280	25	14	25	10	-	-	3	3	297	293

> Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil d'Administration

Administrateurs dépendants	Rémunérations allouées versées en K€	
	2025	2024
David-Alexandre GROS, Président Directeur Général de SAINT JEAN GROUPE à compter du 25 juin 2025	-	-
Claude GROS, Président Directeur Général de SAINT JEAN GROUPE jusqu'au 25 juin 2025	-	8,0
Marie-Christine GROS -FAVROT, Directeur Général Délégué de SAINT JEAN GROUPE	-	-
Guillaume BLANLOEIL, Président de SAINT JEAN	8,5	8,5

Administrateurs indépendants	Rémunérations allouées versées en K€	
	2025	2024
Aline COLLIN, Administrateur	8,0	8,0
Laurent DELTOUR, Vice-Président	9,0	9,0

RATIO D'EQUITE

Ratio d'équité entre le niveau de rémunération des dirigeants de SAINT JEAN GROUPE et les rémunérations moyennes et médianes des salariés de la société SAINT JEAN GROUPE.

L'article L.22-10-9, I.6 du Code de commerce introduit la communication du ratio d'équité par les sociétés cotées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise présenté à l'Assemblée Générale annuelle par le Conseil d'Administration. Il s'agit du ratio d'équité entre le niveau des salaires dus, au titre de l'exercice, aux dirigeants de SAINT JEAN GROUPE mis en regard des salaires moyens et médians dus, au titre de l'exercice, aux trois salariés à temps plein de SAINT JEAN GROUPE.

	2025	2024
Ratio d'équité avec la rémunération moyenne		
Dirigeants de SAINT JEAN GROUPE ⁽¹⁾	0,17	0,18
Ratio d'équité avec la rémunération médiane		
Dirigeants de SAINT JEAN GROUPE ⁽¹⁾	0,13	0,13

⁽¹⁾ Seul le Directeur Général perçoit une rémunération.

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-9, I.7 du Code de commerce, les ratios de rémunération sont mis en perspective avec l'évolution de la performance de SAINT JEAN GROUPE. A ce titre, l'évolution du résultat courant avant impôts sur les cinq derniers exercices est présentée ci-après, en parallèle de l'évolution annuelle des rémunérations totales versées par SAINT JEAN GROUPE et de celle de la rémunération moyenne des trois salariés à temps plein de SAINT JEAN GROUPE ainsi que l'évolution des ratios d'équité, mentionnés ci-dessus :

	2025	2024	2023	2022	2021
Evolution moyenne des rémunérations totales	3,73 %	4,07 %	3,85 %	-4,60 %	8,01 %
Evolution de la rémunération moyenne des trois salariés à temps plein	3,95 %	4,32 %	4,10 %	-4,89 %	8,54 %
Résultat courant avant impôts en K€	1 767	989	399	-494	-679
Evolution du ratio d'équité avec la rémunération moyenne	-3,80 %	-4,14 %	-3,94 %	5,14 %	-7,87 %
Evolution du ratio d'équité avec la rémunération médiane	-3,85 %	-3,87 %	-3,86 %	6,06 %	-8,32 %

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il n'y a pas de convention, visée à l'article L.225-38 du Code de commerce, conclue ou poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

ACTIONNARIAT

En application de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous vous informons, qu'au 31 décembre 2025, le capital et les droits de vote exerçables de SAINT JEAN GROUPE étaient répartis de la manière suivante :

	% du capital	% des droits vote ⁽¹⁾
Claude GROS (pleine propriété)	2,57	2,70
Claude GROS (usufruit)	-	48,99
Marie-Christine GROS-FAVROT	1,52	1,49
Les quatre enfants de M. Claude GROS (nue-propriété) ⁽²⁾	46,55	-
Les quatre enfants de M. Claude GROS (nue-propriété) ⁽³⁾	15,96	16,79
Sous total groupe familial GROS ⁽⁴⁾	66,60	69,97
Laurent DELTOUR	12,41	13,06
Public	20,99	16,97
TOTAL	100,00	100,00

⁽¹⁾ Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées, inscrites en nominatif pur depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire.

⁽²⁾ Les droits de vote sont exerçables par M. Claude GROS, usufruitier, pour toutes les décisions, conformément aux statuts.

⁽³⁾ Les droits de vote sont exerçables par le nu-propriétaire, à l'exception des décisions concernant l'affectation du résultat pour lesquelles le droit de vote appartient à M. Claude GROS, usufruitier, conformément aux statuts.

⁽⁴⁾ Il n'existe pas d'accord de concert au sein du groupe familial GROS.

A notre connaissance, aucun autre actionnaire que ceux mentionnés ci-dessus ne détient plus de 5 % du capital social ou des droits de vote.

Le personnel du Groupe détenait, au 31 décembre 2025, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise, 41 478 actions de la société, représentant 1,30 % du capital.

DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE

Il n'existe pas de délégation d'augmentation de capital en cours de validité à la clôture de l'exercice.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

La direction générale de la société est assumée, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du 29 juin 2017 a décidé que la direction générale de la société sera assumée par le Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du 15 décembre 2022 a nommé un Directeur Général Délégué à compter du 1^{er} janvier 2023.

MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les statuts de SAINT JEAN GROUPE précisent, au titre VI, les conditions de participation des actionnaires aux Assemblées Générales.

ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-11 du Code de commerce, nous vous précisons les éléments suivants :

- la structure du capital de la société est présentée au paragraphe actionnariat ci-dessus,
- il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions,
- aucune convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition n'a été portée à la connaissance de la société en application de l'article L.233-11 du Code de commerce,
- les participations directes ou indirectes dans le capital de la société, dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce, sont présentées au paragraphe actionnariat ci-dessus,
- il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux,
- les droits de vote des actions détenues par le personnel sont exercés directement par ces derniers,
- il n'existe pas, à la connaissance de la société, d'accord entre les actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote,
- les règles applicables à la nomination et au remplacement des Administrateurs ainsi qu'à la modification des statuts de la société sont les règles légales,
- le Conseil d'Administration ne dispose d'aucune délégation en matière d'augmentation de capital,
- l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2025 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, à procéder à l'achat par la société de ses propres actions dans la limite de 10 % du capital de la société,
- il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cession des fonctions d'administrateurs ou de salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse, ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange, à l'exception de deux cadres de la société qui bénéficient, en cas de rupture intervenant avant le 4 avril 2029, d'une indemnité contractuelle de licenciement.

INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX RISQUES

Le Groupe est vigilant aux risques qu'il génère, comme les risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité et les résultats. Des moyens de prévention et de protection sont mis en place afin de mieux les anticiper et renforcer ainsi la résilience du Groupe.

Il est possible que le Groupe soit exposé à d'autres risques non identifiés qui pourraient modifier l'appréciation des risques ou leurs impacts sur les activités à la date de rédaction du présent document.

Le Groupe considère qu'il n'y a pas d'autres risques majeurs que ceux présentés ci-dessous :

RISQUES STRATEGIQUES

• *Risque de dépendance vis-à-vis de la grande distribution :*

Le Groupe réalise environ 64 % de son chiffre d'affaires en grande distribution. Cette situation peut exposer le Groupe à un risque commercial en cas de perte d'un référencement important, de réduction des volumes commandés ou de modification des conditions commerciales dans le cadre des négociations annuelles qui jouent un rôle central dans la détermination des prix de vente et des conditions promotionnelles.

Afin de réduire ce risque, le Groupe diversifie les canaux de distribution de ses produits tels que RHF, clients industriels, petits commerces, boutiques. Par ailleurs, afin de maintenir ses référencements, le Groupe s'attache à répondre de manière transparente et sincère aux demandes des clients. Enfin, des efforts sont réalisés en permanence en vue de renforcer la notoriété des marques du Groupe sur les marchés stratégiques, d'accroître la différenciation des produits et d'assurer ainsi la pérennité des activités du Groupe.

• *Risque lié à l'évolution des préférences des consommateurs :*

Les habitudes alimentaires évoluent régulièrement sous l'effet de nouvelles attentes en matière de santé, de nutrition, de naturalité des produits ou d'impact environnemental. Une évolution rapide des préférences des consommateurs pourrait nécessiter des adaptations de l'offre, des investissements en innovation ou des repositionnements marketing.

Pour faire face à cette évolution rapide, le Groupe doit constamment innover et adapter ses gammes de produits et l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement. Le Groupe veille à développer des gammes de produits qui répondent aux attentes des consommateurs en matière de santé et de sécurité nutritionnelle (agriculture biologique, naturalité, clean label, écoconception...).

• *Risque d'atteinte à l'image de marque et à la réputation :*

Le Groupe est particulièrement attentif aux événements qui pourraient affecter de manière significative la réputation et l'image des marques du Groupe, notamment la marque SAINT JEAN. La survenance d'événements réputationnels, fondés ou non fondés, notamment de couverture médiatique forte serait susceptible d'avoir un effet significativement défavorable sur son activité, ses résultats et perspectives.

Une organisation de gestion de crise est déployée au niveau du Groupe avec pour mission de prévenir, gérer et limiter les conséquences de tels événements.

RISQUES OPERATIONNELS

• *Risque cyber-informatique :*

La réussite du Groupe dépend de la disponibilité totale, de l'intégrité et de la confidentialité de ses systèmes d'information, notamment pour traiter les transactions, piloter les outils de production, gérer les stocks, les achats et les livraisons de ses produits dans les meilleurs délais.

La digitalisation croissante de l'ensemble des processus du Groupe entraîne un élargissement de la surface d'exposition aux menaces cyber, susceptible d'impacter la continuité des opérations, la qualité des produits, la sécurité sanitaire et les flux logistiques.

Le Groupe met en œuvre une politique de sécurité des systèmes d'information formalisée, revue périodiquement afin de tenir compte de l'évolution des menaces, des usages numériques et des contraintes réglementaires applicables.

Des investissements continus sont réalisés afin de renforcer le niveau de protection des infrastructures informatiques et industrielles, ainsi que les capacités de détection, de prévention et de réponse aux incidents de sécurité.

La gestion du risque cyber repose essentiellement sur :

- des actions régulières de sensibilisation des collaborateurs aux risques de cyber attaques (phishing, rançongiciels, fraude au président, compromission de comptes) et aux bonnes pratiques de sécurité numérique,
- des formations à la sécurité des systèmes d'information dispensées aux nouveaux arrivants ainsi que des campagnes périodiques de sensibilisation pour l'ensemble des collaborateurs,
- l'homogénéisation des architectures techniques et la formalisation de procédures de sécurité couvrant l'ensemble du cycle de vie des solutions informatiques (acquisition, exploitation, maintenance), incluant la réalisation de sauvegardes régulières, externalisées lorsque nécessaire, ainsi que des tests périodiques de restauration,
- la sécurisation des accès aux systèmes d'information internes et distants, notamment par des mécanismes d'authentification renforcée et de gestion des habilitations.

Le Groupe répond également à ce risque au travers de :

- la mise en œuvre de dispositifs de protection des infrastructures (postes de travail, serveurs, réseaux et équipements industriels) contre les logiciels malveillants et les tentatives d'intrusion,
- la supervision des systèmes d'information permettant la détection d'évènements de sécurité et la gestion des incidents,
- la réalisation d'audits de sécurité et de tests réguliers destinés à évaluer le niveau de robustesse des dispositifs de protection mis en œuvre,
- la prise en compte des risques liés aux prestataires et aux chaînes d'approvisionnement numériques dans le cadre de la gestion des accès et des interconnexions aux systèmes d'information du Groupe.

• **Risque qualité et sanitaire des produits :**

En raison de la nature même de son activité, le Groupe est exposé aux risques de produits contaminés et dangereux pour les consommateurs, pouvant donner lieu à une crise sanitaire. Ce risque en matière de sécurité alimentaire peut survenir en cas de présence, réelle ou présumée, de contaminants chimiques, microbiologiques, physiques ou allergènes dans les matières premières, les emballages ou les produits finis.

La matérialisation des risques décrits ci-dessus pourrait entraîner un recul des ventes du Groupe, des arrêts de la production, des rappels coûteux de produits ainsi que des plaintes, des amendes et/ou des décisions de justice susceptibles d'avoir un impact négatif sur sa réputation et la confiance des consommateurs.

En matière de qualité des produits, les risques sont couverts par l'application des normes en vigueur au sein du Groupe, qui a, notamment, adopté une démarche globale validée par la certification des sites industriels selon le référentiel IFS V8. Une organisation interne de surveillance et d'actions est chargée de mettre en place les procédures nécessaires pour garantir la sécurité des consommateurs et préserver la notoriété des marques.

Le Groupe intègre la démarche qualité au cœur de ses usines et dans le travail quotidien. L'entreprise a la volonté de maintenir son niveau de sécurité sanitaire en poursuivant sans cesse l'amélioration du système HACCP (analyse des risques), en l'adaptant à toutes modifications du process ou après des retours d'expérience par les équipes, dans le respect de la réglementation et du cahier des charges clients. Les risques sanitaires, classés par catégorie, sont réévalués sur l'ensemble des sites à minima annuellement.

• **Risque social :**

La capacité du Groupe à attirer et fidéliser les talents dont il a besoin ainsi que la gestion de zones d'emploi dans les lieux d'implantation de nos usines sont des facteurs clef de sa réussite. Toute incapacité à retenir ou à attirer des talents pourrait affecter la compétitivité du Groupe, sa capacité d'évolution et donc ses résultats.

Le Groupe s'appuie sur sa stratégie de ressources humaines pour attirer et fidéliser les talents à travers :

- *l'attractivité de la marque employeur SAINT JEAN :*

Le Groupe s'assure de développer des outils managériaux et des possibilités offertes à ses employés afin de continuer à accroître l'attractivité de la marque employeur SAINT JEAN, notamment grâce à :

- > une démarche de recrutement multicanal et orientée vers la formation : apprentissage, développement des CQP (Certificat de Qualification Professionnelle), programme HOPE, parcours SAINT JEAN et pôle formation maintenance,
- > des perspectives d'évolution et de mobilités internes,

- > l'appel à des volontaires intersites pour soutenir les équipes en sous-effectifs ou en pic d'activité qui est pratiqué chaque fois que le besoin s'en fait sentir,
- > la mise en place d'un baromètre social, d'une démarche QVCT (Qualité de Vie et des Conditions de Travail) et de groupes de travail comme moyen d'écoute des salariés afin de leur offrir un cadre et des conditions de travail répondant au mieux à leurs besoins,
- > un programme de tutorat pour les nouveaux managers.

- la santé et sécurité :

Compte tenu de son activité industrielle, le Groupe est très attentif aux risques pouvant altérer la santé et la sécurité des personnes.

Depuis 2021, le Groupe a mis en place un projet sécurité structurant qui intègre l'ensemble des collaborateurs :

- > le déploiement de la méthode six S (Situer, Soigner, Standardiser, Suivre, Supprimer, Sécurité) sur les postes de travail,
- > la mise en place d'une feuille de route pluriannuelle pour la santé sécurité chez SAINT JEAN avec un suivi mensuel en comité de pilotage,
- > l'organisation d'une semaine de la sécurité et d'un challenge sécurité sur tous les sites et pour l'ensemble des salariés,
- > la mise en place de prérequis dans les usines et des « incontournables sécurité » afin de fixer les règles adaptées aux activités du Groupe, qui sauvent et préservent la santé.

La démarche santé sécurité est accompagnée d'une démarche managériale permettant d'engager les managers et les collaborateurs dans cet enjeu.

- personnes clés :

La perte d'une personne clé du Groupe peut fragiliser son fonctionnement car ces individus détiennent souvent des compétences et des relations essentielles à l'activité. Leur départ peut entraîner une désorganisation, une perte de savoir-faire, notamment si aucune solution d'anticipation ou de remplacement n'a été prévue par l'entreprise.

Le groupe réalise un état des lieux annuel des postes à risques et des suppléances ainsi qu'un suivi des plans d'actions axé sur la polyvalence, les formations assurant la continuité d'activité et la formalisation de certaines connaissances. Le Groupe développe aussi une approche pépinière dans les services. Enfin, le Groupe s'interroge annuellement sur la succession de ses dirigeants et sur les moyens à mettre en œuvre en cas d'impossibilité, totale ou partielle, de l'exercice de leurs fonctions.

RISQUES LIÉS A L'ENVIRONNEMENT EXTERNE

• Risque sur les approvisionnements :

- Risque de variation des cours des matières premières et emballages :

Le résultat du Groupe peut être affecté par la fluctuation du prix de certaines matières premières et, notamment, les œufs, le beurre, le fromage et le blé. Le coût des matières premières représente environ 45 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Le Groupe diversifie son activité et ses produits afin de limiter sa dépendance aux évolutions des cours de l'une ou l'autre matière première et emballage. Des contrats avec des fournisseurs de matières premières et emballages peuvent parfois être signés pour fixer les cours. Le Groupe sécurise ses approvisionnements en travaillant avec un large parc de fournisseurs pour réduire le risque de défaillance de l'un d'entre eux et garantir une hausse limitée et juste des matières premières et des emballages.

- Risque de variation des prix de l'énergie :

Dans le contexte géopolitique actuel, le Groupe peut être exposé à des risques de volatilité des prix de l'énergie, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les ventes, la marge et les résultats du Groupe. Le coût de l'énergie, notamment l'électricité, représente, en 2025, environ 3 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Le Groupe travaille à optimiser ses consommations d'énergie afin de s'approvisionner de la quantité de ressource suffisante, notamment dans sa nouvelle usine. De nombreux investissements sont réalisés dans les utilités des usines.

Le Groupe a mis en place un service performance énergétique pour suivre les évolutions des disponibilités en énergie et être en mesure de contracter rapidement avec les fournisseurs, le Groupe entretenant des liens étroits avec ceux-ci.

Des contrats avec des fournisseurs d'énergie sont signés pour fixer les cours en fonction des volumes prévus afin de pouvoir bénéficier des meilleurs tarifs et ainsi sécuriser les approvisionnements.

Le Groupe a une procédure de gestion de crise qui serait convoquée en cas de restriction d'énergie et de ressources.

• **Risque lié à l'environnement industriel :**

- *Risque environnemental et climatique :*

L'activité du Groupe est sujette aux risques environnementaux liés au changement climatique du fait de son activité de fabrication de produits alimentaires. Les événements climatiques, phénomènes croissants, ont des conséquences sur les sols, la biodiversité et les écosystèmes ainsi que par des perturbations dans la disponibilité, la qualité et les prix des matières premières et des ingrédients utilisés, mais aussi de la ressource en eau.

Le Groupe intègre dans ses normes de construction les événements climatiques possibles. Le Groupe considère que la problématique de l'approvisionnement en eau est cruciale pour son modèle économique. Un Plan de Sobriété Hydraulique (PSH) ainsi que des innovations sont déployés localement pour réduire sa consommation en eau.

Le Groupe développe des filières d'approvisionnement locales et s'engage à maintenir des partenariats forts avec ses fournisseurs. La mise en culture des ingrédients est supérieure aux besoins estimés et un référencement au-delà de l'aire géographique prédéfinie est effectué avec éventuellement un changement des emballages en conséquence.

Soucieux de l'impact sur l'environnement et de la maîtrise de la consommation d'énergie, le Groupe se préoccupe de son empreinte carbone et mène des actions de réduction de ses émissions. Il tient compte des aspects environnementaux dans ses décisions stratégiques, notamment en investissant dans la performance environnementale des nouveaux équipements, et optimise les installations existantes par une maintenance orientée performance énergétique couplée à une gestion technique centralisée (GTC) puissante.

- *Risque lié à la protection des actifs :*

Le Groupe, qui détient plusieurs sites industriels, peut être exposé à un arrêt de son outil de production en raison d'un incendie, d'une inondation, d'une catastrophe naturelle ou d'une défaillance matérielle qui aurait des conséquences sur l'activité et le résultat du Groupe.

Le Groupe ne détient pas d'installations à très hauts risques. La prévention des risques de dommages tels que les incendies ou les risques environnementaux fait l'objet d'un système de management spécifique. La totalité des locaux industriels du Groupe est équipée de systèmes anti-incendie, de détection et de protection. Les installations sont construites de façon à veiller à la rétention des écoulements accidentels. Au-delà de la couverture assurance des actifs existants pour l'ensemble des sites, le Groupe procède régulièrement à la vérification de la conformité des installations techniques pouvant avoir des conséquences sur l'environnement ou la sécurité des personnes (équipements de lutte contre l'incendie, installations électriques, installations sous pression etc...). Cette vérification est réalisée par différents bureaux de contrôle indépendants, dont les observations sont prises en compte par le Groupe dans des plans d'actions dédiés.

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS (en euros)	2021	2022	2023	2024	2025
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	3 355 677	3 355 677	3 205 774	3 200 000	3 200 000
- Nombre d'actions ordinaires existantes	3 355 677	3 355 677	3 205 774	3 200 000	3 200 000
- Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	210 132	164 835	168 210	171 045	171 648
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	(1 030 095)	(473 774)	445 179	1 303 533	1 544 571
- Impôts sur les bénéfices	(113 275)	(715 187)	(320 923)	(1 768 528)	(1 666 461)
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	(570 689)	221 331	720 004	2 756 992	3 433 320
- Montant des bénéfices distribués	335 568	335 568	320 577	-	(1) 0
III - RESULTAT PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	(0,27)	(0,07)	0,24	0,96	1,00
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	(0,17)	0,07	0,22	0,86	1,07
- Dividende net distribué à chaque action	0,10	0,10	0,10	-	(1) 0
IV - PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	4	4	4	4	4
- Montant de la masse salariale de l'exercice	338 649	296 997	309 731	325 136	(2) 412 476
- Montant versé au titre des avantages sociaux de l'exercice	207 545	193 016	205 505	207 163	227 609

(1) Proposition de distribution pour les 3 200 000 actions composant le capital social à ce jour.

(2) Dont 74 K€ au titre d'attribution d'actions gratuites.

*Opérations réalisées par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches
au cours de l'exercice 2025 sur les titres SAINT JEAN GROUPE*

Mandataires sociaux	Achat d'actions	Vente d'actions	Prix moyen par action
M. Claude GROS, Président du Conseil d'Administration jusqu'au 25 juin 2025 dans le cadre du P.E.E.	419	-	20,00 euros
Mme Marie-Christine GROS-FAVROT, Directeur Général Délégué dans le cadre du P.E.E.	419	-	20,00 euros
M. Guillaume BLANLOEIL, Administrateur dans le cadre de l'attribution d'actions gratuites	15 000	-	21,00 euros

Bilan

ACTIF	31.12.2025			31.12.2024
(en milliers d'euros)	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	-	-	-	-
Frais d'établissement (II)	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	3	3	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 589	-	1 589	1 589
Constructions	423	250	173	192
Autres immobilisations corporelles	45	42	3	1
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	22 385	31	22 354	22 353
Créances rattachées à des participations	17 537	36	17 501	12 054
Autres titres immobilisés	117	-	117	77
Autres immobilisations financières	7	-	7	7
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	42 107	362	41 745	36 273
STOCKS ET EN-COURS	-	-	-	-
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	272	-	272	-
Autres créances	1 077	-	1 077	1 482
Charges constatées d'avance	17	-	17	16
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Actions propres	27	-	27	362
Autres titres	4 140	-	4 140	793
Disponibilités	26 376	-	26 376	30 976
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	31 909	-	31 909	33 629
Frais d'émission des emprunts (V)	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (VI)	-	-	-	-
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - Actif (VII)	-	-	-	-
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	74 016	362	73 654	69 902

au 31 décembre 2025

PASSIF	31.12.2025	31.12.2024
(en milliers d'euros)		
Capital (dont versé ...)	3 200	3 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 558	9 558
Réserves :		
Réserve légale	420	420
Autres réserves	55 428	52 671
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 433	2 757
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	72 040	68 606
Provisions pour charges	163	409
TOTAL DES PROVISIONS (II)	163	409
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	131	127
Dettes fiscales et sociales	197	180
Autres dettes	1 124	580
TOTAL DES DETTES (III)	1 451	887
ECARTS DE CONVERSION ET DIFFERENCES D'ÉVALUATION - PASSIF (IV)	-	-
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+II+III+IV)	73 654	69 902

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Produits d'exploitation :		
Production vendue	172	171
Montant net du chiffre d'affaires	172	171
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1	279
Autres produits	1	8
Total des produits d'exploitation (I)	173	457
Charges d'exploitation :		
Autres achats et charges externes	(399)	(341)
Impôts, taxes et versements assimilés	(17)	(16)
Salaires	(412)	(325)
Cotisations sociales	(228)	(207)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
sur immobilisations : dotations aux amortissements	(19)	(21)
Dotations aux provisions	(31)	(289)
Autres charges	(32)	(53)
Total des charges d'exploitation (II)	(1 139)	(1 252)
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(965)	(795)
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	-	-
Produits financiers :		
de participations	1 143	-
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 509	1 644
autres intérêts et produits assimilés	5	11
reprises sur dépréciations et provisions	276	-
produits des cessions d'immobilisations financières	78	133
Total des produits financiers (V)	3 012	1 788
Charges financières :		
dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	(5)	(4)
intérêts et charges assimilées	(275)	-
différences négatives de change	-	-
Total des charges financières (VI)	(280)	(4)
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	2 731	1 784
RESULTAT COURANT (I - II + III - IV+V-VI)	1 766	989
Produits exceptionnels (VII)	-	-
Charges exceptionnelles (VIII)	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII- VIII)	-	-
Participation des salariés aux résultats (IX)	-	-
Impôts sur les bénéfices (X)	1 666	1 768
Total des produits (I + III + V+VII)	3 185	2 245
Total des charges (II + IV + VI +VIII+ IX + X)	248	512
BENEFICE OU PERTE	3 432	2 757

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ces comptes ont été arrêtés le 30 mars 2026 par le Conseil d'Administration de SAINT JEAN GROUPE.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En décembre 2024, 20 000 actions gratuites ont été attribuées à trois salariés et deux mandataires sociaux du Groupe dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 22 juin 2023. 18 500 actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires au cours de l'exercice 2025 et 1 500 actions seront définitivement acquises en juin 2026. Ces actions devront être conservées pendant une durée minimale de cinq ans à compter de leur date d'acquisition.

L'impact de ces attributions sur le résultat de l'exercice 2025 s'élève à 100 K€, constaté en salaires et charges sociales.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, tel que modifié par le règlement ANC N° 2022-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du changement de méthode comptable relatif à la mise en place du règlement ANC N° 2022-06 pour l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Changement de méthode comptable

SAINT JEAN GROUPE applique pour la première fois le règlement ANC N° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N° 2014-03 relatif au plan comptable général. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ce changement de réglementation comptable constitue un changement de méthode comptable. Les dispositions du règlement ANC N° 2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, (application de manière prospective). En conséquence, les états de synthèse de l'exercice 2024 présentés à titre comparatif n'ont pas été retraités, à l'exception d'éventuels reclassements strictement nécessaires pour respecter les nouveaux modèles.

En particulier, le règlement introduit les changements suivants, d'application prospective :

- introduction d'une nouvelle définition du résultat exceptionnel. A compter du 1^{er} janvier 2025, les opérations comptabilisées dans le résultat exceptionnel portent sur :
 - les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel,
 - les écritures d'origine fiscale, les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat pour des raisons fiscales et les corrections d'erreurs (sauf si elles corrigent une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres),
- suppression de la technique du transfert de charges,
- comptabilisation en résultat financier de la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt.

L'application du règlement ANC N° 2022-06 n'a eu pas d'impact significatif sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2025. Les modifications ont été les suivantes : pour le bilan, les comptes courants, auparavant classés en emprunts et dettes financières diverses, ont été reclassés, en 2025, en autres dettes et pour le compte de résultat, les changements sont mentionnés à la note 11.

En 2024, le bilan et le compte de résultat étaient présentés de la manière suivante :

BILAN :

ACTIF (en milliers d'euros)	31.12.2024	PASSIF (en milliers d'euros)	31.12.2024
Actif immobilisé		CAPITAUX PROPRES	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		Capital	3 200
Concessions, brevets , licences, marques, procédés...	-	Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 558
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		Réserves :	
Terrains	1 589	Réserve légale	420
Constructions	192	Réerves statutaires ou contractuelles	-
Autres immobilisations corporelles	1	Réerves réglementées	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		Autres réserves	52 671
Participations	22 353	Report à nouveau	-
Créances rattachées à des participations	12 054	Résultat de l'exercice	2 757
Autres titres immobilisés	84	Provision réglementée	-
	<u>36 273</u>	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT REPARTITION	<u>68 606</u>
Actif circulant		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	409
CREANCES		DETTES	
Créances clients et comptes rattachés	-	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
Autres	1 482	Emprunts et dettes financières divers	580
ACTIONS PROPRES	362	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	127
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	793	Dettes fiscales et sociales	180
DISPONIBILITES	30 976	Autres dettes	-
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	16		<u>887</u>
	33 629		
TOTAL DE L'ACTIF	69 902	TOTAL DU PASSIF	69 902

COMPTE DE RESULTAT :

(en milliers d'euros)	31.12.2024
Montant net du chiffre d'affaires	171
Transferts de charges, autres produits	286
	<u>457</u>
Charges d'exploitation :	
Autres achats et charges externes	(341)
Impôts, taxes et versements assimilés	(16)
Salaires et traitements	(325)
Charges sociales	(207)
Dotations aux amortissements et aux provisions :	
sur immobilisations : dotations aux amortissements	(21)
sur actif circulant : dotations aux provisions	(289)
Autres charges	(53)
	<u>(1 252)</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	(795)
Produits financiers :	
de participations	-
d'intérêts et charges assimilées	1 655
reprises dépréciations financières	-
produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	133
	<u>1 788</u>
Charges financières :	
dotations financières aux amortissements et provisions	(4)
intérêts et charges assimilées	-
	<u>(4)</u>
RESULTAT FINANCIER	1 784
RESULTAT COURANT avant impôts	989
Produits exceptionnels :	
sur opérations de gestion et de capital	-
reprise dépréciation et transfert de charges	-
amortissements dérogatoires	-
	<u>-</u>
Charges exceptionnelles :	
sur opérations de gestion et de capital	-
dotations aux amortissements et provisions	-
	<u>-</u>
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-
Impôts sur les bénéfices	1 768
Total des produits	2 245
Total des charges	512
RESULTAT NET	2 757

METHODES COMPTABLES

Immobilisations incorporelles

Elles correspondent à des logiciels amortis en linéaire sur 36 mois.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable de vie et de la nature des immobilisations.

Les principales durées retenues sont :

- terrains et mali technique relatifs à des terrains :	aucun amortissement
- agencements de terrains	10 ans
- constructions	de 10 à 20 ans
- agencements des constructions	de 5 à 10 ans
- autres immobilisations corporelles	de 2 à 10 ans

Au 31 décembre 2025, la société n'a pas identifié d'indice de perte de valeur nécessitant une dépréciation des actifs corporels.

Immobilisations financières

La valeur des titres de participation ainsi que des autres titres immobilisés est constituée par le prix d'acquisition. Une dépréciation est éventuellement constituée lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure au prix d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise ; elle est déterminée, selon les caractéristiques de chaque filiale, par rapport aux capitaux propres réestimés de la filiale, à sa rentabilité et à ses perspectives d'avenir, notamment à travers l'actualisation des flux futurs de trésorerie. Les flux futurs de trésorerie de la société SAINT JEAN sont actualisés sur une période de six ans avec un taux d'actualisation de 9,44 % avec prise en compte d'une valeur terminale.

Les prêts et créances détenus sur les filiales sont évalués à leur valeur nominale, diminuée le cas échéant d'une dépréciation en fonction de la recouvrabilité de ces sommes.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sur clients sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement et de l'ensemble des sinistres connus jusqu'à la date de clôture des comptes.

Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme

Les valeurs mobilières de placement et dépôts à terme sont comptabilisés pour leur valeur brute au prix d'acquisition ou de souscription.

Ils sont éventuellement dépréciés au vu de leur valeur boursière en fin d'année. Le cours retenu pour procéder à cette dépréciation, par comparaison avec leur valeur brute, est la valeur liquidative pour les Sicav et dépôts à terme.

Provisions

Les provisions comprennent les provisions jugées nécessaires pour couvrir l'ensemble des risques encourus. Les engagements en matière de retraite comptabilisés au 31 décembre 2025 ont fait l'objet d'une provision d'un montant de 144 K€ selon la méthode des unités de crédit projetées en tenant compte de la convention collective, de l'ancienneté et de l'âge des salariés, d'une table de mortalité (INSEE 2024), d'un taux de turnover faible de 0,05%, d'un âge de départ à la retraite conforme à la législation en vigueur, d'un taux d'actualisation de 3,60 % (taux IBOXX AA10+ au 31 décembre 2025), d'un taux de revalorisation des salaires de 1 % et du taux de charges sociales appliqué dans la société. L'intégralité de la dette actuarielle a été provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2025, en application de la recommandation ANC 2013-02.

Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros.

Note 1 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

	31.12.2024	Augmentations	Diminutions	31.12.2025
VALEURS BRUTES				
Immobilisations incorporelles	4	-	1	3
Immobilisations corporelles	2 057	3	3	⁽¹⁾ 2 057
Immobilisations financières				
. titres SAINT JEAN	21 457	-	-	21 457
. titres SAS DU ROYANS	896	-	-	896
. titres PARNY	32	-	-	32
. avances aux filiales	12 085	21 806	16 354	17 537
. dépôt et caution	84	41	-	⁽²⁾ 125
TOTAL DES VALEURS BRUTES	36 615	21 850	16 358	42 107

⁽¹⁾ Compte-tenu de l'expertise réalisée en 2015, la valeur vénale des actifs immobiliers de la société est supérieure à la valeur nette comptable de ces derniers dans les comptes au 31 décembre 2025.

⁽²⁾ Dont 117 K€ correspondent à des actions propres.

	31.12.2024	Augmentations	Diminutions	31.12.2025
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS				
Immobilisations incorporelles	4	-	1	3
Immobilisations corporelles	276	20	4	292
Immobilisations financières				
. titres PARNY	31	-	-	31
. avances PARNY	31	5	-	36
TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	342	25	5	362

Note 2 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DEPOTS A TERME

	31.12.2024	31.12.2025
Sicav monétaires	793	4 140
TOTAL VMP	793	4 140
Dépôts à terme (DAT)	30 505	26 071
Intérêts à recevoir sur DAT	398	226
TOTAL DES DAT	30 903	26 297
TOTAL DES VMP ET DES DAT	31 696	30 437

La valeur au bilan correspond à la valeur liquidative des dépôts à terme et des valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2025 dans la mesure où la société réalise une opération de vente/achat au 31 décembre pour les SICAV monétaires.

Note 3 - ACTIONS PROPRES DETENUES PAR LA SOCIETE

Au 31 décembre 2025, la société détenait 7 421 actions SAINT JEAN GROUPE pour un montant de 144,4 K€.

Note 4 - CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société qui s'élevait, au 31 décembre 2024, à 3 200 000 euros divisé en 3 200 000 actions entièrement libérées d'un euro, n'a pas subi de modification au cours de l'exercice.

Note 5 - TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2025	68 606
Variation en cours d'exercice :	
- résultat de l'exercice	3 433
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2025 avant affectation du résultat	72 039

Note 6 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

	31.12.2024	Dotations	Reprises		31.12.2025
			Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
Provisions pour risques	-	-	-	-	-
Provisions pour charges :					
. provision pour indemnités de départ en retraite	133	11	-	-	144
. provision pour impôts	-	-	-	-	-
. autres provisions	277	19	277	-	19
Dépréciation des immobilisations financières :					
. sur titres PARNY	31	-	-	-	31
. sur avances PARNY	31	5	-	-	36
TOTAL DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	472	35	277	-	230

Note 7 - ENTREPRISES LIEES

	Valeur brute	Dont entreprises liées	Dont hors Groupe
POSTES DU BILAN			
Immobilisations financières et créances rattachées	39 922	39 922	-
Clients et comptes rattachés	272	272	-
Autres créances	1 077	155	922
Emprunts et dettes financières diverses	1 124	1 124	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	131	-	131
POSTES DU COMPTE DE RESULTAT			
Produits de participations	1 143	1 143	-
Reprise dépréciation des immobilisations financières	-	-	-
Dépréciation des immobilisations financières	5	5	-
Intérêts et charges assimilées (produits et charges)	1 509	537	972

Transactions significatives effectuées avec des parties liées

Parties liées	Nature de la relation avec les parties liées	Montant des transactions réalisées avec les parties liées (HT)
SAINT JEAN, filiale	Convention de prestations de services	90
SAS DU ROYANS, filiale	Convention de prestations de services	6
DEROUX FRERES, filiale	Convention de prestations de services	20
SAINT JEAN, filiale	Location	52

Note 8 - CREANCES ET DETTES

L'ensemble des créances et dettes est à échéance à moins d'un an.

Note 9 - COMPTES DE RATTACHEMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Montant des charges à payer :		
. Dettes fournisseurs		126
. Dettes fiscales et sociales		82
		<u>208</u>
Montant des produits à recevoir :		
. Clients et comptes rattachés		-
. Intérêts courus sur dépôts à terme		226
. Autres créances		-
		<u>226</u>
Montant des charges constatées d'avance :		
. Eléments d'exploitation		17

Note 10 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	31.12.2024	31.12.2025
Prestations de services	117	117
Location	51	52
Vente	3	3
TOTAL	171	172

Le chiffre d'affaires est réalisé exclusivement en France.

Note 11 – TRANSFERT DE CHARGES

	31.12.2024	31.12.2025
Transfert de charges ⁽¹⁾	278	-
TOTAL	278	-

⁽¹⁾ Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les transferts de charges ont été supprimés à la suite de la réforme du Plan Comptable Général applicable aux comptes sociaux. En conséquence, en 2025, ces montants sont classés en diminution des « Charges de personnel » (19 K€) en fonction de leur nature, et non plus dans la rubrique « Autres produits et charges d'exploitation ». En 2024, les transferts de charges correspondaient principalement à l'impact des actions gratuites attribuées en décembre 2024. Ils ont été reclassés, en 2025, au sein du poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ».

Note 12 - RESULTAT FINANCIER

	31.12.2024	31.12.2025
Produits de participations	-	1 143
Produits sur VMP et DAT	1 395	1 050
Intérêts des avances et prêts	382	537
Autres produits	11	6
Reprise dépréciation des titres et avances PARNY	-	-
Reprise dépréciation risques financiers	-	276
Total produits financiers	1 788	3 012
dont entreprises liées	382	1 680
Autres charges	-	275
Dotation pour dépréciation des titres et avances PARNY	4	5
Total des charges financières	4	280
dont entreprises liées	4	5
RESULTAT FINANCIER	1 784	2 732

Note 13 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
Résultat courant	1 767	-	1 767
Produit net dû à l'intégration fiscale	-	1 666	1 666
TOTAL GENERAL	1 767	1 666	3 433

Note 14 - CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous indiquons qu'il n'y a pas de dépenses non admises dans les charges par l'administration fiscale, au titre de l'article 39-4 du même code, qui ont été comptabilisées dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Note 15 - EFFECTIF

Au 31 décembre 2025, SAINT JEAN GROUPE employait quatre personnes.

Note 16 - REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

Le montant versé aux Administrateurs, au titre des rémunérations allouées (jetons de présence), s'est élevé à 26 K€.

Les rémunérations brutes des organes de direction de la société, prises en charge au titre de l'exercice 2025, sont les suivantes :

	SAINT JEAN GROUPE		
	Claude GROS, Président Directeur Général jusqu'au 25 juin 2025	David-Alexandre GROS, Président Directeur Général à compter du 25 juin 2025	Marie-Christine GROS-FAVROT, Directeur Général Délégué
Rémunération fixe	-	-	18
Rémunération variable	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-
Abondement Plan Epargne Entreprise	7	-	7
Abondement PERCO	2	-	2
TOTAL	9	-	27

Il est précisé que M. Guillaume BLANLOEIL, administrateur de SAINT JEAN GROUPE, est Président de SAINT JEAN et qu'il a perçu de cette dernière une rémunération brute annuelle de 297 K€.

Note 17 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SAINT JEAN GROUPE	ERNST & YOUNG Audit		AURYS AUDIT	
	Montant HT	%	Montant HT	%
AUDIT				
Certification des comptes	22 760 €	95,80 %	22 760 €	95,80 %
Services autres que la certification des comptes	1 000 €	4,20 %	1 000 €	4,20 %
TOTAL	23 760 €	100 %	23 760 €	100 %

Note 18 - ENGAGEMENTS HORS BILAN**Engagements reçus**

L'acte de vente signé en 2015 portant sur les 19,6 hectares de terrain à Miramas prévoit une « clause d'intéressement » qui serait due par l'acquéreur à la société, proportionnellement aux m² de surface de plancher supplémentaires qui seraient réalisés par l'acquéreur au-delà de 35 000 m² de surface de plancher, dans un délai maximum de 15 ans à compter de l'ouverture au public du village de marques, soit le 13 avril 2032.

Engagements donnés

Option d'achat consentie par SAINT JEAN GROUPE sur 49 % du capital de SAS DU ROYANS à SAINT JEAN au prix d'exercice de 200 euros par action, majoré d'un intérêt annuel de 4 % capitalisé et diminué des dividendes qui pourraient être versés par SAS DU ROYANS. Cette option est exerçable depuis le 1^{er} janvier 2007.

Caution solidaire de SAINT JEAN GROUPE pour le paiement des concours bancaires que le CIC Lyonnaise de Banque Valence a consentis à SAINT JEAN pour un montant total restant dû au 31 décembre 2025 de 10,5 M€.

Caution solidaire de SAINT JEAN GROUPE pour le paiement des concours bancaires que le LCL a consentis à SAINT JEAN pour un montant restant dû au 31 décembre 2025 de 7 M€.

Caution solidaire de SAINT JEAN GROUPE pour le paiement des concours bancaires que la BNP PARIBAS a consentis à SAINT JEAN pour un montant restant dû au 31 décembre 2025 de 9,6 M€.

Caution solidaire de SAINT JEAN GROUPE pour le paiement des concours bancaires que le CREDIT AGRICOLE a consentis à SAS DU ROYANS pour un montant restant dû au 31 décembre 2025 de 7,6 M€.

Caution solidaire de SAINT JEAN GROUPE pour le paiement des concours bancaires que le CIC Lyonnaise de Banque a consentis à SAS DU ROYANS pour un montant restant dû au 31 décembre 2025 de 7 M€.

Caution solidaire de SAINT JEAN GROUPE pour le paiement des concours bancaires que la BNP PARIBAS a consentis à SAS DU ROYANS pour un montant restant dû au 31 décembre 2025 de 6,7 M€.

La société SAINT JEAN GROUPE s'est engagée à ne pas modifier le pourcentage qu'elle détient dans le capital de SAINT JEAN jusqu'au remboursement complet de l'emprunt de 10 M€ souscrit par SAINT JEAN auprès du CIC.

Note 19 - INTEGRATION FISCALE

Dans le cadre de l'intégration fiscale, les conventions de répartition de l'impôt entre les sociétés SAINT JEAN, SAS DU ROYANS, SAINT JEAN BOUTIQUE, SCI LES DODOUX, PARNY, DEROUX FRERES et SAINT JEAN GROUPE ont une durée expirant le 31 décembre 2027.

La convention de répartition de l'impôt au sein du Groupe est la suivante :

- les charges d'impôts sont supportées par les sociétés comme en absence d'intégration fiscale,
- les économies d'impôts réalisées par le Groupe sont constatées en résultat dans les comptes de la société mère,
- les économies d'impôts ne sont pas réallouées aux filiales sauf éventuellement en cas de sortie.

Du fait de l'intégration fiscale, la société SAINT JEAN GROUPE a bénéficié, au 31 décembre 2025, d'une économie d'impôts cumulée d'un montant de 5 359 K€ liée à l'utilisation des déficits fiscaux des filiales fiscalement déficitaires. Aucune provision n'est constatée à ce titre dans les comptes de la société SAINT JEAN GROUPE dans la mesure où :

- la convention d'intégration fiscale ne prévoit pas l'obligation de restituer les économies d'impôts aux filiales sous forme de reversement de trésorerie,
- la société n'a pas opté pour la méthode de l'impôt différé dans ses comptes sociaux.

Note 20 – ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Provisions non déductibles temporairement

Provision pour congés payés	49	
Provision pour engagements de retraite	144	
Allègement de la dette future d'impôt au taux de 25 %		48

Note 21 – INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES DEROGATOIRES SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

Résultat net de l'exercice	3 433	
Reprise sur l'exercice des provisions réglementées	-	
Impôt du fait des reprises des provisions réglementées	-	
Résultat hors incidence des dispositions fiscales dérogatoires	3 433	

Filiales et participations

(en milliers d'euros)	SAINT JEAN 49, avenue de la Déportation 26100 ROMANS	SAS DU ROYANS 49, avenue de la Déportation 26100 ROMANS	PARNY 59, chemin du Moulin Carron 69570 DARDILLY
Capital	9 220	915	50
Capitaux propres autres que le capital	9 363	10 894	(87)
Quote part du capital détenue (en %)	100	49	100
Valeur comptable brute des titres détenus	21 457	896	32
Valeur comptable nette des titres détenus	21 457	896	-
Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	16 355	1 147	36
Montant cautions et avals donnés par la société	27 035	21 382	-
Chiffre d'affaires du dernier exercice HT	108 096	4 837	-
Bénéfice ou perte du dernier exercice	(127)	1 929	(5)
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	-	1 143	-

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée Générale de la société SAINT JEAN GROUPE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAINT JEAN GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons

pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations

Risque identifié

Les titres de participation et les créances rattachées à des participations, figurant au bilan au 31 décembre 2025 pour une valeur nette de 39,9 M€, représentent 54 % du bilan de votre société.

Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire.

Comme indiqué dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels, la valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage. Elle est déterminée par la direction sur la base de la valeur des capitaux propres réestimés à la clôture de l'exercice des participations concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs perspectives d'avenir, notamment à travers l'actualisation des flux futurs de trésorerie.

L'estimation de la valeur d'usage de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques ou à des éléments prévisionnels.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, telle que la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos procédures d'audit ont consisté principalement à apprécier les méthodes d'évaluation retenues et, selon les titres de participation concernés, à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- examiner la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et étudier si les ajustements opérés, le cas échéant sur ces capitaux propres, sont fondés sur une documentation probante ;

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- apprécier la cohérence des prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles avec les données prévisionnelles établies sous le contrôle de la direction générale et du conseil d'administration de votre société, dans le cadre du processus budgétaire ;
- analyser la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique, en particulier, la méthode de détermination des taux d'actualisation et de croissance à long terme ;

- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier l'atteinte des objectifs passés ;
- examiner la valeur résultant des prévisions de trésorerie et étudier le caractère probant des ajustements du montant de l'endettement de l'entité considérée.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'usage des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- vérifier l'exactitude arithmétique des valeurs estimatives retenues par votre société ;
- apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées à des participations au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de

ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux Comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société SAINT JEAN GROUPE par votre Assemblée Générale du 21 juin 2016 pour le cabinet AURYS AUDIT et du 22 juin 2022 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2025, le cabinet AURYS AUDIT était dans la dixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la quatrième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et

d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport. Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 7 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

AURYS AUDIT
Frédéric VELOZZO

ERNST & YOUNG Audit
Benjamin MALHERBE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

A l'Assemblée Générale de la société SAINT JEAN GROUPE,
En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la

Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Lyon, le 7 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

AURYS AUDIT
Frédéric VELOZZO

ERNST & YOUNG Audit
Benjamin MALHERBE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL

A l'Assemblée Générale de la société SAINT JEAN GROUPE,
En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de soixante mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Lyon, le 7 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

AURYS AUDIT
Frédéric VELOZZO

ERNST & YOUNG Audit
Benjamin MALHERBE

ORDRE DU JOUR

Partie ordinaire

- Rapports du Président du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- Affectation du résultat.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- Approbation des éléments de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2026.
- Approbation des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2025.
- Approbation des opérations et conventions mentionnées dans le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 225-40 du Code de commerce.
- Renouvellement des mandats des Administrateurs.
- Fixation du montant global annuel maximum des rémunérations allouées au Conseil d'Administration.
- Autorisation au Conseil d'Administration pour intervenir en bourse sur les actions de la société.

Partie extraordinaire

- Pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à l'annulation des actions propres détenues par la société.

PROJETS DE RESOLUTIONS

RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports, et qui font ressortir un bénéfice de 3 433 319,51 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 433 319,51 euros au compte « autres réserves ».

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes versés par la société au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Taux de réfaction
2022	0,10 euro	40 %
2023	0,10 euro	40 %
2024	Néant	Néant

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports, et qui font ressortir une perte part du Groupe de 1 484 876 euros.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise annexé au rapport du Conseil d'Administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour 2026 établie en application de l'article L.22-10-8, I du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination de la rémunération totale attribuable aux dirigeants mandataires sociaux tels que présentés dans ce rapport, dans la section rémunération des mandataires sociaux.

CINQUIEME RESOLUTION

En application de l'article L.22-10-8, II du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise annexé au rapport du Conseil d'Administration sur la rémunération attribuée au titre de l'exercice 2025 aux dirigeants mandataires sociaux de SAINT JEAN GROUPE, approuve leurs rémunérations telles que présentées dans ce rapport, dans la section rémunération des mandataires sociaux.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve le contenu dudit rapport.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur David-Alexandre GROS pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Aline COLLIN pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Laurent DELTOUR pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Marie-Christine GROS-FAVROT pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Guillaume BLANLOEIL, pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer à 50 000 euros le montant global annuel maximum des rémunérations allouées aux Administrateurs pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à décision contraire.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.22-10-62 du Code de commerce, du règlement UE 596/2014 du 16 avril 2014 et du règlement délégué UE 2016/1052 du 8 mars 2016 et des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le Conseil d'Administration, avec la faculté de subdélégation, à procéder à l'achat par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital de la société.

Les actions pourront être achetées, sur décision du Conseil d'Administration, par ordre de priorité décroissant, en vue de :

- l'annulation partielle ou totale des actions, dans les conditions fixées par la quatorzième résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 27 mai 2026,
- leur attribution ou cession aux salariés ou dirigeants de la société ou du Groupe, par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-179 et suivants du Code de commerce, ou par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ou dans le cadre de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise,
- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

L'Assemblée Générale décide que :

- le prix maximum d'achat sera de 25 euros par action, hors frais d'acquisition,
- le montant maximal des fonds que la société pourra consacrer à l'opération est de 7,9 Millions d'euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et après l'opération.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment et par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré, y compris par achats ou cessions de blocs de titres, à tout moment, y compris en période d'offre publique, par applications hors marché et par utilisation de produits dérivés, la part réalisée par achats de blocs de titres, par applications hors marché ou par utilisation de produits dérivés pouvant atteindre l'intégralité du programme.

Le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires, dans son rapport à l'assemblée générale annuelle, les informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions ou aux annulations d'actions ainsi réalisés.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour exécuter les décisions prises dans le cadre de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois.

RESOLUTION A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration à procéder, sur sa seule décision, à l'annulation, en une ou plusieurs fois, des actions propres détenues par la société, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois, et réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président, pour modifier en conséquence les statuts, accomplir toutes formalités et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une durée de cinq ans à compter du 27 mai 2026.

Etat de situation financière

ACTIF	Note	31.12.2025 IFRS	31.12.2024 IFRS
(en milliers d'euros)		Net	Net
ACTIFS NON COURANTS			
Ecarts d'acquisition	3.1	5 931	5 931
Autres immobilisations incorporelles	3.2	285	355
Immobilisations corporelles	3.3	97 554	98 968
Autres actifs non courants	3.4	135	87
Actifs d'impôts non courants		-	-
Total actifs non courants		103 905	105 341
ACTIFS COURANTS			
Stocks	3.5	11 103	10 256
Clients et comptes rattachés	3.6	12 275	12 218
Autres actifs courants	3.7	3 588	3 819
Actifs d'impôts courants		867	851
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.8	33 473	33 823
Total actifs courants		61 306	60 967
TOTAL DE L'ACTIF		165 211	166 308

au 31 décembre 2025

PASSIF	Note	31.12.2025	31.12.2024
		IFRS	IFRS
<i>(en milliers d'euros)</i>			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	4.1	3 200	3 200
Réserves consolidées	4.2	73 384	71 039
Résultat de l'exercice part du groupe		(1 485)	2 012
Intérêts minoritaires		-	-
Total capitaux propres		75 099	76 251
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières à long terme	4.3	46 772	50 115
Passifs d'impôts non courants	4.4	1 668	2 075
Provisions à long terme	4.5	1 954	1 961
Autres passifs non courants	4.6	5 396	6 008
Total passifs non courants		55 790	60 159
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	4.7	18 137	13 809
Emprunts à court terme		6	7
Emprunts et dettes financières à long terme courants	4.3	8 354	8 579
Passifs d'impôts courants		-	-
Autres passifs courants	4.8	7 826	7 503
Total passifs courants		34 323	29 898
TOTAL DU PASSIF		165 211	166 308

Etat de résultat global

(en milliers d'euros)	Note	31.12.2025 IFRS	31.12.2024 IFRS
Chiffre d'affaires	5.1	119 676	116 816
Autres produits de l'activité		-	-
Achats consommés		(55 079)	(53 063)
Charges de personnel	5.2	(30 710)	(28 403)
Charges externes		(23 742)	(22 954)
Impôts et taxes		(1 410)	(1 528)
Dotations aux amortissements		(12 303)	(10 940)
Dotations aux provisions		(170)	(466)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		387	239
Autres produits et charges d'exploitation	5.3	912	1 620
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		(2 439)	1 321
Autres produits opérationnels	5.4	66	156
Autres charges opérationnelles	5.5	(40)	(97)
RESULTAT OPERATIONNEL		(2 413)	1 380
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	5.6	1 068	1 438
Coût de l'endettement financier brut	5.7	(859)	(791)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		209	647
Autres produits et charges financières		2	2
RESULTAT NET AVANT IMPOT		(2 202)	2 029
Charge / produit d'impôts	5.8	717	(17)
RESULTAT NET		(1 485)	2 012
RESULTAT NET PART DU GROUPE		(1 485)	2 012
RESULTAT NET REVENANT AUX MINORITAIRES		-	-
RESULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION	5.9	(0,464 €)	0,629 €
RESULTAT NET PART DU GROUPE DILUE PAR ACTION	5.9	(0,464 €)	0,629 €
Etat des autres éléments du résultat global consolidé			
		31.12.2025 IFRS	31.12.2024 IFRS
RESULTAT NET		(1 485)	2 012
Autres éléments du résultat global		8	(4)
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL		(1 477)	2 008
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL PART DU GROUPE		(1 477)	2 008
TOTAL DU RESULTAT REVENANT AUX INTERETS MINORITAIRES		-	-

Etat des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultat consolidés	Ecarts actuariels	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts mino- ritaires	Capitaux propres totaux
Capitaux propres au 31 décembre 2023 en normes IFRS	3 206	9 558	61 849	120	74 732	-	74 732
Opérations sur capital et affectation du résultat en réserves	(6)	-	(109)	-	(115)	-	(115)
Opérations sur titres autodétenus	-	-	(76)	-	(76)	-	(76)
Attribution d'actions gratuites - IFRS 2	-	-	20	-	20	-	20
Dividendes	-	-	(318)	-	(318)	-	(318)
Ecarts actuariels nets d'impôts différés sur les engagements de retraite	-	-	-	(4)	(4)	-	(4)
Résultat global total de la période	-	-	2 012	-	2 012	-	2 012
Capitaux propres au 31 décembre 2024 en normes IFRS	3 200	9 558	63 378	116	76 251	-	76 251
Opérations sur capital et affectation du résultat en réserves	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur titres autodétenus	-	-	(41)	-	(41)	-	(41)
Attribution d'actions gratuites - IFRS 2	-	-	367	-	367	-	367
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Ecarts actuariels nets d'impôts différés sur les engagements de retraite	-	-	-	8	8	-	8
Résultat global total de la période	-	-	(1 485)	-	(1 485)	-	(1 485)
Capitaux propres au 31 décembre 2025 en normes IFRS	3 200	9 558	62 219	124	75 100	-	75 100

Etat des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Notes de l'annexe	31.12.2025	31.12.2024
Résultat net consolidé		(1 485)	2 012
Plus ou moins dotations nettes aux amortissements et aux provisions ⁽¹⁾	3.2, 3.3 et 4.5	12 304	11 231
Plus ou moins charges ou produits calculés lié aux normes IFRS ⁽²⁾		367	21
Autres produits et charges	5.3	(612)	(587)
Plus et moins-values de cession		(26)	37
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		10 549	12 713
Coût de l'endettement financier net		(277)	(647)
Charge d'impôts (y compris impôts différés)	5.8	(717)	17
Impôt reçu / (versé)		292	(935)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et après impôt		9 846	11 148
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	Voir ci-après	4 006	(502)
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE (A)		13 852	10 646
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3.2 et 3.3	(10 766)	(13 536)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		66	45
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		(108)	(42)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		59	1
Incidence des variations de périmètre		-	-
Variation des prêts et avances consentis		-	-
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)		(10 748)	(13 532)
Achats d'actions propres		(42)	(191)
Rachats et reventes d'actions propres		-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-	(318)
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		-	-
Subvention reçue		110	362
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	4.3	4 847	3 917
Remboursements d'emprunts y compris passifs de loyers (IFRS 16)	4.3	(8 646)	(8 839)
Intérêts financiers nets versés		277	645
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)		(3 453)	(4 426)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE D = (A + B + C)		(350)	(7 312)
TRESORERIE D'OUVERTURE		33 816	41 128
TRESORERIE DE CLOTURE		33 467	33 816

⁽¹⁾ A l'exclusion de celles liées à l'actif circulant.

⁽²⁾ Les charges calculées en IFRS sont constituées de l'attribution des actions gratuites (IFRS 2).

Rapprochement de la trésorerie de clôture et d'ouverture avec le bilan	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif	33 473	33 823	41 133
Emprunts à court terme (concours bancaires courants)	(6)	(7)	(5)
Soit trésorerie nette présente dans le tableau des flux de trésorerie	33 467	33 816	41 128

TABLEAU DE VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	Notes de l'annexe	31.12.2025	31.12.2024	Variation
Stocks et en-cours		(11 103)	(10 256)	847
Clients et comptes rattachés		(12 275)	(12 218)	57
Autres actifs courants hors produits à recevoir sur subvention		(3 532)	(3 653)	(121)
Fournisseurs et comptes rattachés (hors sur immobilisations)	4.7	17 242	12 776	(4 466)
Autres passifs courants		7 826	7 503	(323)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		(1 841)	(5 847)	(4 006)

Annexe aux comptes consolidés

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la société SAINT JEAN GROUPE, Société Anonyme immatriculée en France sous le numéro 958 505 729 RCS de Lyon et dont le siège social est à Dardilly (69570) – 59, chemin du Moulin Carron.

La société SAINT JEAN GROUPE a pour objet la fabrication, sous toutes ses formes, de produits alimentaires, en particulier de ravioles, quenelles, pâtes fraîches, pâtes farcies et produits traiteurs.

Les comptes consolidés de l'exercice 2025, d'une durée de 12 mois, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 mars 2026.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le Groupe a finalisé la construction du nouveau siège social de la société SAINT JEAN, financée par des emprunts bancaires d'un montant total de 9 M€, débloqués à hauteur de 8,6 M€ au 31 décembre 2025 contre 3,8 M€ au 31 décembre 2024. La mise en service est intervenue le 1^{er} juillet 2025.

En décembre 2024, 20 000 actions gratuites ont été attribuées à trois salariés et deux mandataires sociaux du Groupe dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 22 juin 2023. 18 500 actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires au cours de l'exercice 2025 et 1 500 actions seront définitivement acquises en juin 2026. Ces actions devront être conservées pendant une durée minimale de cinq ans à compter de leur date d'acquisition.

En application de la norme IFRS 2, une charge de 0,4 M€ a été comptabilisée au 31 décembre 2025.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

1. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2025 est le suivant :

SOCIETES	RCS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2025	2024	2025	2024	2025	2024
SAINT JEAN GROUPE SA	958.505.729					Mère	Mère
SAINT JEAN SAS	311.821.268	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SAS DU ROYANS	439.713.330	100%	100%	100%	100%	IG	IG
PARNY SAS	444.248.272	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SCI LES DODOUX	325.298.610	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SAINT JEAN BOUTIQUE SAS	529.137.044	100%	100%	100%	100%	IG	IG
DEROUX FRERES SAS	389.759.440	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SCI J2FD	500.716.113	100%	100%	100%	100%	IG	IG

IG : intégration globale.

Le périmètre de consolidation n'a connu aucune évolution comparativement au 31 décembre 2024.

La société PARNY SAS n'a pas généré d'activité au cours de l'exercice 2025.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes de consolidation

PRINCIPES GENERAUX

Sauf indication contraire, les montants contenus dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros.

Les comptes consolidés de SAINT JEAN GROUPE sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes sauf évolutions réglementaires.

Le Groupe n'est concerné par aucune norme, amendement aux normes et interprétation publié par l'IASB et adopté par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025.

Aucune norme publiée, mais d'application non obligatoire au 31 décembre 2025, n'est appliquée par anticipation.

2.2. Modalités retenues

GENERALITES

La consolidation est effectuée sur la base des comptes et documents sociaux arrêtés au 31 décembre 2025 par chaque société. Certains retraitements spécifiques sont effectués comme précisé ci-après.

ECARTS D'EVALUATION

Les écarts d'évaluation représentent la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise contrôlée.

ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre les coûts d'acquisition des titres des sociétés consolidées et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les acquisitions et cessions réalisées antérieurement au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraitées en application de l'option offerte par IFRS 3.

Lors d'une acquisition, les actifs, les passifs et les passifs éventuels de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Tout surplus du coût d'acquisition par rapport aux justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Conformément aux normes IFRS 3 et IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs. Les principes retenus sont détaillés dans la note sur la dépréciation des immobilisations incorporelles.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles comprennent, notamment, les procédés et droits similaires correspondant aux droits d'usage des logiciels acquis par le Groupe. Ces logiciels sont amortis selon leur durée probable d'utilisation, soit trois et cinq ans.

La valeur brute des immobilisations inscrites à l'actif du bilan correspond à leur coût historique amorti, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 ayant fait l'objet d'une réévaluation. Cette réévaluation n'a pas été retraitée en raison de son caractère non significatif. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles dites « qualifiées » sont capitalisés dans le coût d'acquisition de ces dernières pour la part encourue au cours de la période de construction.

Amortissement des immobilisations corporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité effectives :

		Matériels réévalués ⁽¹⁾
• Gros-œuvre des constructions	30 ans	
• Façades	25 ans	
• Installations générales et technique	10 ans	
• Agencements des constructions	10 ans	
• Matériels	5 ans	3 - 10 ans
• Installations générales	5 à 10 ans	
• Matériel de transport	4 ans	
• Matériels de bureau et informatique	3 ans	
• Mobiliers.....	5 ans	

⁽¹⁾ Les matériels industriels issus des sociétés absorbées ETS ROCHAT et JACQUES PELLERIN SA ont été réévalués à la juste valeur lors de la prise de contrôle de ces sociétés. Les durées d'amortissement ont également été revues en fonction de l'ancienneté du matériel ainsi que de son importance.

Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Le Groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles, ce test de valeur est réalisé lorsqu'il existe des indices internes ou externes de perte de valeur.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, un test de valeur est mis en place une fois par an au minimum au niveau des unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté conformément à IFRS 8 dans le cadre de la présentation de l'information sectorielle.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à cette valeur recouvrable.

Lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle ou incorporelle, hors écarts d'acquisition, s'apprécie au cours d'un exercice et qu'elle excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat.

Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies en fonction des critères de secteur d'activité

Il existe deux unités génératrices de trésorerie :

- Gestion de Patrimoine (société SAINT JEAN GROUPE),
- Agroalimentaire (sociétés SAINT JEAN, SAS DU ROYANS, SAINT JEAN BOUTIQUE, SCI LES DODOUX, DEROUX FRERES et SCI J2FD).

Les écarts d'acquisition au 31 décembre 2025 sont affectés à chaque unité génératrice de trésorerie de la façon suivante :

Unité génératrice de trésorerie	31.12.2025	31.12.2024
Gestion de Patrimoine	313	313
Agroalimentaire	5 618	5 618
TOTAL	5 931	5 931

UGT Gestion de Patrimoine :

Les biens fonciers et immobiliers détenus par SAINT JEAN GROUPE à Miramas à la clôture de l'exercice ont été évalués en décembre 2015 par un expert National Agréé par la Cour de cassation à un montant de 2 028 K€.

Cette valeur est supérieure aux valeurs inscrites à l'actif du bilan consolidé, soit un montant de 380 K€ au 31 décembre 2025. Aucun indice de perte de valeur susceptible de remettre en cause les valeurs comptables n'a été relevé depuis cette date.

Une promesse synallagmatique de vente portant sur les terrains du domaine de la Peronne d'une superficie d'environ 5,6 hectares a été signée en date du 10 juillet 2019, pour un montant supérieur à la valeur d'expertise. Cette promesse est assortie de plusieurs conditions suspensives qui ne sont pas toutes réalisées à la date d'arrêt des comptes. La principale condition suspensive est relative à l'obtention par l'acquéreur d'un arrêté, purgé de tous recours, permettant au Village de marques, situé au sein du même terrain, d'ouvrir les dimanches. En conséquence, la norme IFRS 5 n'est pas applicable au 31 décembre 2025.

Plusieurs avenants à cette promesse ont été signés depuis 2019, dont le dernier signé en décembre 2025 prévoit la prorogation du délai de réalisation des conditions suspensives jusqu'au 31 décembre 2027.

UGT Agroalimentaire :

Au 31 décembre 2025, les tests de dépréciation réalisés pour le secteur « Agroalimentaire », sur la base de l'actualisation des flux futurs de trésorerie, n'entraînent la constatation d'aucune dépréciation. Les principaux paramètres pris en compte sont les suivants :

- horizon des prévisions : 6 ans,
- prise en compte d'une valeur terminale calculée en tenant compte d'un flux normatif actualisé et d'un taux de croissance de 1,5 % à l'infini,

- taux de croissance du chiffre d'affaires consolidé de 7,7 % en 2026, de 6 % par an entre 2027 et 2030 et de 5 % en 2031,
- amélioration régulière du ratio d'EBITDA sur le chiffre d'affaires entre 2026 et 2030 pour atteindre 13 % du chiffre d'affaires en 2031,
- taux d'actualisation de 9,44 %.

Ce taux d'actualisation prend en compte de manière raisonnable les aléas qui pourraient avoir une incidence significative sur les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur recouvrable de l'UGT Agroalimentaire.

- Incidence sur la valeur d'utilité d'un changement raisonnable des hypothèses de ratio d'EBITDA :
La baisse de 1 point du ratio d'EBITDA sur le chiffre d'affaires en valeur terminale aurait un impact de 8,8 M€ sur la valeur d'entreprise, n'entraînant pas de dépréciation de l'actif économique de la société.
- Incidence sur la valeur d'utilité d'un changement raisonnable des hypothèses de taux d'actualisation :
L'augmentation de 0,5 point du taux d'actualisation aurait un impact négatif de 7 M€ sur la valeur d'entreprise, n'entraînant pas de dépréciation de l'actif économique de la société.
- Incidence sur la valeur d'utilité d'un changement raisonnable des hypothèses de taux de croissance à l'infini :
La diminution de 0,5 point du taux de croissance à l'infini aurait un impact négatif de 4,8 M€ sur la valeur d'entreprise, n'entraînant pas de dépréciation de l'actif économique de la société.

CONTRATS DE LOCATION

Le Groupe a souscrit de nombreux de contrats de location mobiliers, portant sur des véhicules et des matériels industriels et un contrat immobilier portant sur un bâtiment de bureaux.

Les contrats de location du Groupe sont comptabilisés en application de la norme IFRS 16 "Contrats de location", en tenant compte des termes et conditions des contrats et de tous les faits et circonstances pertinents.

La durée des contrats de location correspond à la période exécutoire du contrat.

Par simplification, pour déterminer le taux d'actualisation, le Groupe retient un taux implicite de 6 % sur l'ensemble de ces contrats dans la mesure où l'application de ce taux n'a pas d'impact significatif au regard des exigences de la norme IFRS 16.

STOCKS ET EN COURS

Les stocks sont évalués :

- au coût unitaire moyen pondéré pour les matières premières, pièces de rechange et emballages,
- au coût de production pour les produits finis.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de la valeur du marché à la clôture de l'exercice.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES ACTIFS COURANTS

Les créances d'exploitation sont évaluées à leur coût historique.

Les créances douteuses sont dépréciées de manière à les ramener à leur valeur probable de réalisation.

Compte tenu de l'historique des passages en pertes sur créances irrécouvrables du Groupe, aucune dépréciation pour pertes attendues n'est comptabilisée.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires, de dépôts à terme et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à très court terme et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuation significatifs.

Les valeurs mobilières de placement et les dépôts à terme sont réévalués à leur juste valeur par le compte de résultat.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissements, incluant les Certificats d'Economie d'Energie (C2E), sont classées en « Autres passifs non courants » et sont étalées au compte de résultat dans la rubrique « Autres produits et charges d'exploitation », au même rythme que l'amortissement des biens subventionnés.

PROVISIONS

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation, juridique ou implicite, à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Les engagements en matière de retraite comptabilisés au 31 décembre 2025 pour l'ensemble des salariés ont fait l'objet d'une provision d'un montant de 1 685 K€ selon la méthode des unités de crédit projetées en tenant compte de la convention collective, de l'ancienneté et de l'âge des salariés, d'une table de mortalité (INSEE 2024), d'un taux de turnover faible (le taux varie entre 0,05 % et 6,63 %), d'un âge de départ à la retraite conforme à la législation en vigueur, d'un taux d'actualisation de 3,60 % (taux IBOXX AA10+ au 31 décembre 2025), d'un taux de revalorisation des salaires de 1 % et du taux de charges sociales propre à chaque société du Groupe.

L'intégralité de la dette actuarielle est provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2025.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 19, les écarts actuariels sont enregistrés en réserves.

IMPOTS DIFFERES (actifs ou passifs d'impôts non courants)

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés résultant :

- du décalage dans le temps entre les traitements comptables et fiscaux de certains produits ou charges,
- de la comptabilisation des écarts d'évaluation constatés lors de la première consolidation d'une filiale,
- des actifs d'impôts différés liés à des pertes fiscales reportables dont la récupération semble probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés par entité fiscale.

Les passifs et actifs d'impôts différés doivent être évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales en utilisant les taux d'impôts adoptés à la date de clôture. Le taux retenu pour le calcul des impôts différés au 31 décembre 2025 reste à 25 %, identique à celui retenu au 31 décembre 2024.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés sur les capitaux propres. Ils sont regroupés, selon le cas, dans le poste « Actifs d'impôts non courants » ou « Passifs d'impôts non courants ».

L'impôt sur les sociétés est comptabilisé suivant la méthode de l'impôt exigible. Il est enregistré, selon le cas, en « Actifs d'impôts courants » ou « Passifs d'impôts courants ».

CHIFFRE D'AFFAIRES

En application de la norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients, le chiffre d'affaires du Groupe, principalement composé de ventes de produits finis, est constaté dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, à savoir à la livraison.

Le chiffre d'affaires est enregistré net des remises et ristournes accordées aux clients, des coûts liés aux accords commerciaux, des coûts de référencement ou liés aux actions promotionnelles ponctuelles facturées par les distributeurs. Ces montants sont estimés au moment de la reconnaissance du chiffre d'affaires, sur la base des accords et des engagements avec les clients concernés.

ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

En application de la norme IFRS 2, le coût d'attribution des actions gratuites est comptabilisé en charge sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des actions gratuites sont acquis, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

2.3. Flux de trésorerie consolidés

Dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, l'autofinancement est défini comme étant la somme du résultat net des sociétés intégrées, des dotations aux amortissements et provisions, hors dépréciations sur actif circulant.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1. Ecart d'acquisition des titres consolidés

SOCIETES	Valeur brute				Valeur nette		
	31.12.2024	Entrées	Variations de périmètre	Sorties	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025
Sous-groupe C.A.I.C ⁽¹⁾	1 214	-	-	-	1 214	1 214	1 214
J. PELLERIN ⁽²⁾	4 376	-	-	-	4 376	4 376	4 376
ETS. ROCHAT ⁽²⁾	341	-	-	-	341	341	341
TOTAL	5 931	-	-	-	5 931	5 931	5 931

⁽¹⁾ Filiale de SAINT JEAN GROUPE absorbée par cette dernière en novembre 2000.

⁽²⁾ Filiales de SAINT JEAN absorbées par cette dernière à effet du 1^{er} janvier 2008.

SOCIETES	Valeur écart d'acquisition	Affectation aux U.G.T.	
		Gestion de Patrimoine	Agroalimentaire
Sous-Groupe C.A.I.C	1 214	313	901
J. PELLERIN	4 376	-	4 376
ETS ROCHAT	341	-	341
TOTAL	5 931	313	5 618

3.2. Immobilisations incorporelles

	31.12.2024	Acquisition / Dotation	Cession / reprise	Transfert de compte	Variation de périmètre	31.12.2025
VALEURS BRUTES						
Logiciels	2 369	-	380	35	-	2 024
TOTAL	2 369	-	380	35	-	2 024
AMORTISSEMENTS						
Logiciels	(2 014)	(106)	380	1	-	(1 739)
TOTAL	(2 014)	(106)	380	1	-	(1 739)
MONTANT NET	355	(106)	760	36	-	285

3.3. Immobilisations corporelles

	31.12.2024	Acquisition / dotation	Cession / reprise	Transfert de compte	Variation de périmètre	IFRS 16	31.12.2025
VALEURS BRUTES							
Terrains	1 947	2	-	-	-	-	1 949
Constructions	68 311	169	-	7 795	-	-	76 274
Inst tech., matériel et outillage (IFRS 16)	3 154	-	-	-	-	(168)	2 986
Inst tech., matériel et outillage	64 813	30	3	3 097	-	-	67 937
Autres (IFRS 16)	692	-	-	-	-	(341)	351
Autres	50 982	529	268	4 233	-	-	55 476
Immobilisations en cours	7 420	9 883	-	(15 164)	-	-	2 138
Avances et acomptes	19	23	8	-	-	-	35
TOTAL	197 338	10 636	280	(40)	-	(509)	207 145
AMORTISSEMENTS							
Terrains	(44)	(1)	-	-	-	-	(45)
Constructions	(31 535)	(2 734)	-	-	-	-	(34 269)
Inst tech., matériel et outillage (IFRS 16)	(2 106)	-	-	-	-	(57)	(2 163)
Inst tech., matériel et outillage	(44 755)	(4 721)	(3)	-	-	-	(49 473)
Autres (IFRS 16)	(430)	-	-	-	-	175	(254)
Autres	(19 500)	(4 158)	(268)	3	-	-	(23 387)
TOTAL	(98 370)	(11 615)	(272)	3	-	119	(109 591)
MONTANT NET	98 968	(979)	8	(36)	-	(390)	97 554

3.4. Autres actifs non courants

	31.12.2024	Acquisition / dotation	Cession / reprise	Variation de périmètre	31.12.2025
VALEURS BRUTES					
Titres de participations	18	-	-	-	18
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	69	108	59	-	117
Dépréciations	-	-	-	-	-
MONTANT NET	87	108	59	-	135

3.5. Stocks et en cours

	31.12.2025	31.12.2024
Stock de matières premières	4 550	4 538
Stock de pièces de rechange ⁽¹⁾	3 516	3 118
Stock de produits finis	3 020	2 633
Stock de marchandises	17	15
Dépréciation sur matières premières	-	(49)
TOTAL	11 103	10 256

⁽¹⁾ Stock composé de pièces de rechange, d'entretien et de sécurité ayant une durée d'utilisation inférieure à 12 mois.

3.6. Clients et comptes rattachés

	31.12.2025	31.12.2024
Créances clients	12 226	12 125
Créances douteuses	327	933
Dépréciation des créances douteuses	(278)	(840)
MONTANT NET	12 275	12 218

L'ensemble des créances clients est exigible à moins d'un an.

Dépréciation des créances douteuses

Dépréciation au 31.12.2024	Dotation	Reprise		Dépréciation au 31.12.2025
		Utilisée	Non utilisée	
840	69	492	139	278

Etat des créances échues et non dépréciées

	31.12.2025		
	Créances échues	Montant déprécié	Créances échues non dépréciées
SAINT JEAN	547	176	371
TOTAL	547	176	371

Les créances échues n'ont pas été complètement dépréciées car leur valeur probable de réalisation est estimée égale à leur valeur nette comptable. Pour l'essentiel, ces créances sont échues depuis moins de trois mois et ont été, pour la plupart, encaissées en 2026.

Il n'existe aucun client avec lequel le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 10 % du chiffre d'affaires total consolidé, hors le chiffre d'affaires réalisé en marque distributeur.

3.7. Autres actifs courants

	31.12.2025	31.12.2024
Avances et acomptes sur commandes	58	57
Créance sur cession d'immobilisation	-	-
Etat, TVA et autres créances	2 523	2 544
Autres créances en valeur brute	2 581	2 601
Dépréciations des créances	-	-
Autres créances en valeur nette	2 581	2 601
Charges constatées d'avance	1 007	1 218
MONTANT NET	3 588	3 819

L'ensemble des créances est exigible à moins d'un an.

3.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.2025	31.12.2024
SICAV	4 140	793
Dépôts à terme (DAT)	26 297	30 903
Disponibilités	3 036	2 127
MONTANT NET DES SICAV, DAT ET DISPONIBILITES	33 473	33 823

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1. Capital social

	Nombre d'actions ⁽¹⁾	Valeur nominale	Total
Début de l'exercice	3 200 000	1 €	3 200 000 €
FIN DE L'EXERCICE	3 200 000	1 €	3 200 000 €

⁽¹⁾ Complètement libérées.

4.2. Réserves attribuables au Groupe

	31.12.2025	31.12.2024
Prime d'émission	9 558	9 558
Réserve légale	420	420
Ecart actuariels	125	118
Réserves consolidées	63 281	60 943
TOTAL	73 384	71 039

4.3. Echancier des emprunts

Emprunts bancaires

	31.12.2025	31.12.2024
Moins d'un an	8 354	8 578
Un an à cinq ans	28 426	28 589
Plus de cinq ans	18 346	21 526
TOTAL	55 126	58 693

Dont passifs de loyers - dettes locatives (IFRS 16)

	31.12.2025	31.12.2024
Moins d'un an	451	553
Un an à cinq ans	570	878
Plus de cinq ans	-	-
TOTAL	1 021	1 431

Les montants indiqués ci-dessus concernant les dettes locatives sont des montants actualisés. Le total des flux contractuels restant à payer au 31 décembre 2025 s'élève à 1 050 K€.

4.4. Passifs nets d'impôts non courants

Le solde net des impôts différés passifs, résultant de la compensation des impôts différés actifs et passifs compensés par entité fiscale, qui s'élève à un montant de 1 668 K€ au 31 décembre 2025, se présente comme suit :

	31.12.2025	31.12.2024	Variation
Décalages temporaires	1 011	499	512
Ecart d'évaluation	(206)	(223)	17
Retraitements / éliminations	(2 473)	(2 351)	(122)
TOTAL	(1 668)	(2 075)	407

4.5. Provisions à long terme

Les provisions à long terme se composent principalement de la provision pour engagement de retraite au 31 décembre 2025.

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

Provision pour indemnités de départ à la retraite à l'ouverture de l'exercice 2025	1 594
Coût des services rendus	42
Coût financier (désactualisation)	59
Indemnités versées	-
Charge comptabilisée pendant l'exercice ⁽¹⁾	101
Ecarts actuariels (réserves consolidées)	(10)
Provision pour indemnités de départ à la retraite à la clôture de l'exercice 2025	1 685

⁽¹⁾ Cette charge a été comptabilisée intégralement dans les dotations aux provisions.

4.6. Autres passifs non courants

	31.12.2025	31.12.2024
Subventions d'investissements	5 396	6 008

Au 31 décembre 2025, les subventions d'investissements incluent des Certificats d'Economie d'Energie pour un montant de 4 839 K€.

4.7. Fournisseurs et comptes rattachés

	31.12.2025	31.12.2024
Dettes sur immobilisations	895	1 033
Fournisseurs	17 242	12 776
TOTAL	18 137	13 809

4.8. Autres passifs courants

	31.12.2025	31.12.2024
Dettes fiscales et sociales	7 378	6 521
Autres dettes	448	982
Comptes de régularisation	-	-
TOTAL	7 826	7 503

4.9. Instruments financiers

	31.12.2025		Ventilation par catégorie d'instruments	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Coût amorti	Actifs financiers dont la juste valeur se réévalue par le résultat
Immobilisations financières	135	135	135	-
Clients	12 275	12 275	12 275	-
Autres actifs courants	3 588	3 588	3 588	-
Equivalents de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités et Dépôts à terme (DAT)	33 473	33 473	-	33 473
Actifs financiers	49 471	49 471	15 998	33 473
Emprunts non courants	46 772	46 772	46 772	-
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	8 354	8 354	8 354	-
Fournisseurs et comptes rattachés	18 137	18 137	18 137	-
Autres passifs courants	7 826	7 826	7 826	-
Passifs financiers	81 089	81 089	81 089	-

La juste valeur des SICAV, incluses dans le poste « Disponibilités et Dépôts à Terme (DAT) », correspond à leur valeur comptable, soit un montant de 4 140 K€ au 31 décembre 2025, dans la mesure où le Groupe réalise une opération de vente/achat chaque année au 31 décembre.

Selon IFRS 13, le niveau de hiérarchie d'évaluation de la juste valeur retenue par le Groupe est le niveau 1, à savoir uniquement des prix cotés sur un marché actif pour un instrument identique et sans aucun ajustement.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1. Chiffre d'affaires

	31.12.2025	31.12.2024
Production vente de biens	118 974	116 145
Production vente de services	97	104
Vente de marchandises	604	566
TOTAL	119 676	116 816

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger est de 1 156 K€ ; il était de 1 134 K€ en 2024.

5.2. Charges de personnel et effectif du Groupe

Charges de personnel

	31.12.2025	31.12.2024
Salaires et traitements	22 015	20 499
Charges sociales	8 695	7 903
Participation des salariés	-	-
TOTAL	30 710	28 403

Effectif moyen des sociétés intégrées globalement

	31.12.2025	31.12.2024
Cadres	84	79
Agents de maîtrise	129	133
Employés	42	56
Ouvriers	256	226
TOTAL	511	494

5.3. Autres produits et charges d'exploitation

	31.12.2025	31.12.2024
Subventions d'exploitation	17	131
Transfert de charges ⁽¹⁾	-	502
Quote-part de subventions d'investissements	635	580
Reprises d'amortissements / reprises de provisions	788	474
Autres produits et charges d'exploitation	(528)	(66)
TOTAL	912	1 620

⁽¹⁾ Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les transferts de charges ont été supprimés à la suite de la réforme du Plan Comptable Général applicable aux comptes sociaux. En conséquence, en 2025, ces montants sont classés en diminution des « Charges de personnel » (220 K€) et des « Charges externes » (214 K€), en fonction de leur nature, et non plus dans la rubrique « Autres produits et charges d'exploitation ».

5.4. Autres produits opérationnels

	31.12.2025	31.12.2024
Prix de cession des immobilisations	66	45
Autres produits	-	111
TOTAL	66	156

5.5. Autres charges opérationnelles

	31.12.2025	31.12.2024
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(40)	(82)
Autres charges opérationnelles	-	(15)
TOTAL	(40)	(97)

5.6. Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

	31.12.2025	31.12.2024
Intérêts sur dépôts à terme	991	1 302
Produits sur cessions de VMP	77	136
TOTAL	1 068	1 438

5.7. Coût de l'endettement financier brut

	31.12.2025	31.12.2024
Intérêts et charges assimilées	(859)	(791)
TOTAL	(859)	(791)

5.8. Charge d'impôts

	31.12.2025	31.12.2024
Impôt exigible	308	559
Impôt différé	409	(576)
TOTAL	717	(17)

Le calcul de l'impôt est le suivant :

Résultat consolidé avant impôt	(2 202)
Déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement (40 %)	(171)
Autres décalages fiscaux permanents	638
Soit base soumise au taux normal de 25 %	(1 735)
Charge d'impôt correspondante	434
Crédits d'impôts	308
Quote-part de frais et charges sur dividendes intragroupe	(25)
Autres	-
TOTAL	717

5.9. Résultat net par action

Les modalités de calcul du résultat net par action ont été précisées dans les règles et méthodes comptables.

	31.12.2025	31.12.2024
Résultat net du Groupe par action non dilué		
Nombre moyen total d'actions	3 200 000	3 200 000
Résultat net du Groupe total	(1 484 876 €)	2 011 645 €
Résultat net du Groupe par action non dilué	(0,464 €)	0,629 €
Résultat net du Groupe par action dilué		
Nombre moyen total d'actions	3 200 000	3 200 000
Résultat net du Groupe total	(1 484 876 €)	2 011 645 €
Résultat net du Groupe par action dilué	(0,464 €)	0,629 €

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Evaluation des risques

Le Groupe est vigilant aux risques qu'il génère, comme les risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité et les résultats. Des moyens de prévention et de protection sont mis en place afin de mieux les anticiper et renforcer ainsi la résilience du Groupe.

Il est possible que le Groupe soit exposé à d'autres risques non identifiés qui pourraient modifier l'appréciation des risques ou leurs impacts sur les activités à la date de rédaction du présent document.

Le Groupe considère qu'il n'y a pas d'autres risques majeurs, que ceux présentés ci-dessous :

RISQUES STRATEGIQUES

Risque de dépendance vis-à-vis de la grande distribution :

Le Groupe réalise environ 64 % de son chiffre d'affaires en grande distribution. Cette situation peut exposer le Groupe à un risque commercial en cas de perte d'un référencement important, de réduction des volumes commandés ou de modification des conditions commerciales dans le cadre des négociations annuelles qui jouent un rôle central dans la détermination des prix de vente et des conditions promotionnelles.

Afin de réduire ce risque, le Groupe diversifie les canaux de distribution de ses produits tels que RHF, clients industriels, petits commerces, boutiques. Par ailleurs, afin de maintenir ses référencements, le Groupe s'attache à répondre de manière transparente et sincère aux demandes des clients. Enfin, des efforts sont réalisés en permanence en vue de renforcer la notoriété des marques du Groupe sur les marchés stratégiques, d'accroître la différenciation des produits et d'assurer ainsi la pérennité des activités du Groupe.

Risque lié à l'évolution des préférences des consommateurs :

Les habitudes alimentaires évoluent régulièrement sous l'effet de nouvelles attentes en matière de santé, de nutrition, de naturalité des produits ou d'impact environnemental. Une évolution rapide des préférences des consommateurs pourrait nécessiter des adaptations de l'offre, des investissements en innovation ou des repositionnements marketing.

Pour faire face à cette évolution rapide, le Groupe doit constamment innover et adapter ses gammes de produits et l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement. Le Groupe veille à développer des gammes de produits qui répondent aux attentes des consommateurs en matière de santé et de sécurité nutritionnelle (agriculture biologique, naturalité, clean label, écoconception ...).

Risque d'atteinte à l'image de marque et à la réputation :

Le Groupe est particulièrement attentif aux événements qui pourraient affecter de manière significative la réputation et l'image des marques du Groupe, notamment la marque SAINT JEAN. La survenance d'événements réputationnels, fondés ou non fondés, notamment de couverture médiatique forte serait susceptible d'avoir un effet significativement défavorable sur son activité, ses résultats et perspectives.

Une organisation de gestion de crise est déployée au niveau du Groupe avec pour mission de prévenir, gérer et limiter les conséquences de tels événements.

RISQUES OPERATIONNELS

Risque cyber-informatique :

La réussite du Groupe dépend de la disponibilité totale, de l'intégrité et de la confidentialité de ses systèmes d'information, notamment pour traiter les transactions, piloter les outils de production, gérer les stocks, les achats et les livraisons de ses produits dans les meilleurs délais.

La digitalisation croissante de l'ensemble des processus du Groupe entraîne un élargissement de la surface d'exposition aux menaces cyber, susceptible d'impacter la continuité des opérations, la qualité des produits, la sécurité sanitaire et les flux logistiques.

Le Groupe met en œuvre une politique de sécurité des systèmes d'information formalisée, revue périodiquement afin de tenir compte de l'évolution des menaces, des usages numériques et des contraintes réglementaires applicables.

Des investissements continus sont réalisés afin de renforcer le niveau de protection des infrastructures informatiques et industrielles, ainsi que les capacités de détection, de prévention et de réponse aux incidents de sécurité.

La gestion du risque cyber repose essentiellement sur :

- des actions régulières de sensibilisation des collaborateurs aux risques de cyber attaques (phishing, rançongiciels, fraude au président, compromission de comptes) et aux bonnes pratiques de sécurité numérique,
- des formations à la sécurité des systèmes d'information dispensées aux nouveaux arrivants ainsi que des campagnes périodiques de sensibilisation pour l'ensemble des collaborateurs,
- l'homogénéisation des architectures techniques et la formalisation de procédures de sécurité couvrant l'ensemble du cycle de vie des solutions informatiques (acquisition, exploitation, maintenance), incluant la réalisation de sauvegardes régulières, externalisées lorsque nécessaire, ainsi que des tests périodiques de restauration,
- la sécurisation des accès aux systèmes d'information internes et distants, notamment par des mécanismes d'authentification renforcée et de gestion des habilitations.

Le Groupe répond également à ce risque au travers de :

- la mise en œuvre de dispositifs de protection des infrastructures (postes de travail, serveurs, réseaux et équipements industriels) contre les logiciels malveillants et les tentatives d'intrusion,
- la supervision des systèmes d'information permettant la détection d'évènements de sécurité et la gestion des incidents,
- la réalisation d'audits de sécurité et de tests réguliers destinés à évaluer le niveau de robustesse des dispositifs de protection mis en œuvre,
- la prise en compte des risques liés aux prestataires et aux chaînes d'approvisionnement numériques dans le cadre de la gestion des accès et des interconnexions aux systèmes d'information du Groupe.

Risque qualité et sanitaire des produits :

En raison de la nature même de son activité, le Groupe est exposé aux risques de produits contaminés et dangereux pour les consommateurs, pouvant donner lieu à une crise sanitaire. Ce risque en matière de sécurité alimentaire peut survenir en cas de présence, réelle ou présumée, de contaminants chimiques, microbiologiques, physiques ou allergènes dans les matières premières, les emballages ou les produits finis.

La matérialisation des risques décrits ci-dessus pourrait entraîner un recul des ventes du Groupe, des arrêts de la production, des rappels coûteux de produits ainsi que des plaintes, des amendes et/ou des décisions de justice susceptibles d'avoir un impact négatif sur sa réputation et la confiance des consommateurs.

En matière de qualité des produits, les risques sont couverts par l'application des normes en vigueur au sein du Groupe, qui a, notamment, adopté une démarche globale validée par la certification des sites industriels selon le référentiel IFS V8. Une organisation interne de surveillance et d'actions est chargée de mettre en place les procédures nécessaires pour garantir la sécurité des consommateurs et préserver la notoriété des marques.

Le Groupe intègre la démarche qualité au cœur de ses usines et dans le travail quotidien. L'entreprise a la volonté de maintenir son niveau de sécurité sanitaire en poursuivant sans cesse l'amélioration du système HACCP (analyse des risques), en l'adaptant à toutes modifications du process ou après des retours d'expérience par les équipes, dans le respect de la réglementation et du cahier des charges clients. Les risques sanitaires, classés par catégorie, sont réévalués sur l'ensemble des sites à minima annuellement.

Risque social :

La capacité du Groupe à attirer et fidéliser les talents dont il a besoin ainsi que la gestion de zones d'emploi dans les lieux d'implantation de nos usines sont des facteurs clef de sa réussite. Toute incapacité à retenir ou à attirer des talents pourrait affecter la compétitivité du Groupe, sa capacité d'évolution et donc ses résultats.

Le Groupe s'appuie sur sa stratégie de ressources humaines pour attirer et fidéliser les talents à travers :

- l'attractivité de la marque employeur SAINT JEAN :

Le Groupe s'assure de développer des outils managériaux et des possibilités offertes à ses employés afin de continuer à accroître l'attractivité de la marque employeur SAINT JEAN, notamment grâce à :

- une démarche de recrutement multicanal et orientée vers la formation : apprentissage, développement des CQP (Certificat de Qualification Professionnelle), programme HOPE, parcours SAINT JEAN et pôle formation maintenance,
- des perspectives d'évolution et de mobilités internes,
- l'appel à des volontaires intersites pour soutenir les équipes en sous-effectifs ou en pic d'activité qui est pratiqué chaque fois que le besoin s'en fait sentir,
- la mise en place d'un baromètre social, d'une démarche QVCT (Qualité de Vie et des Conditions de Travail) et de groupes de travail comme moyen d'écoute des salariés afin de leur offrir un cadre et des conditions de travail répondant au mieux à leurs besoins,
- un programme de tutorat pour les nouveaux managers.

- la santé et sécurité :

Compte tenu de son activité industrielle, le Groupe est très attentif aux risques pouvant altérer la santé et la sécurité des personnes.

Depuis 2021, le Groupe a mis en place un projet sécurité structurant qui intègre l'ensemble des collaborateurs :

- le déploiement de la méthode six S (Situer, Soigner, Standardiser, Suivre, Supprimer, Sécurité) sur les postes de travail,
- la mise en place d'une feuille de route pluriannuelle pour la santé sécurité chez SAINT JEAN avec un suivi mensuel en comité de pilotage,
- l'organisation d'une semaine de la sécurité et d'un challenge sécurité sur tous les sites et pour l'ensemble des salariés,
- la mise en place de prérequis dans les usines et des « incontournables sécurité » afin de fixer les règles adaptées aux activités du Groupe, qui sauvent et préservent la santé.

La démarche santé sécurité est accompagnée d'une démarche managériale permettant d'engager les managers et les collaborateurs dans cet enjeu.

- personnes clés :

La perte d'une personne clé du Groupe peut fragiliser son fonctionnement car ces individus détiennent souvent des compétences et des relations essentielles à l'activité. Leur départ peut entraîner une désorganisation, une perte de savoir-faire, notamment si aucune solution d'anticipation ou de remplacement n'a été prévue par l'entreprise.

Le Groupe réalise un état des lieux annuel des postes à risques et des suppléances ainsi qu'un suivi des plans d'actions axé sur la polyvalence, les formations assurant la continuité d'activité et la formalisation de certaines connaissances. Le Groupe développe aussi une approche pépinière dans les services. Enfin, le Groupe s'interroge annuellement sur la succession de ses dirigeants et sur les moyens à mettre en œuvre en cas d'impossibilité, totale ou partielle, de l'exercice de leurs fonctions.

RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT EXTERNE

Risque sur les approvisionnements :

- Risque de variation des cours des matières premières et emballages :

Le résultat du Groupe peut être affecté par la fluctuation du prix de certaines matières premières et, notamment, les œufs, le beurre, le fromage et le blé. Le coût des matières premières représente environ 45 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Le Groupe diversifie son activité et ses produits afin de limiter sa dépendance aux évolutions des cours de l'une ou l'autre matière première et emballage. Des contrats avec des fournisseurs de matières premières et emballages peuvent parfois être signés pour fixer les cours. Le Groupe sécurise ses approvisionnements en travaillant avec un large parc de fournisseurs pour réduire le risque de défaillance de l'un d'entre eux et garantir une hausse limitée et juste des matières premières et des emballages.

- *Risque de variation des prix de l'énergie :*

Dans le contexte géopolitique actuel, le Groupe peut être exposé à des risques de volatilité des prix de l'énergie, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les ventes, la marge et les résultats du Groupe. Le coût de l'énergie, notamment l'électricité, représente, en 2025, environ 3 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Le Groupe travaille à optimiser ses consommations d'énergie afin de s'approvisionner de la quantité de ressource suffisante, notamment dans sa nouvelle usine. De nombreux investissements sont réalisés dans les utilités des usines.

Le Groupe a mis en place un service performance énergétique pour suivre les évolutions des disponibilités en énergie et être en mesure de contracter rapidement avec les fournisseurs, le Groupe entretenant des liens étroits avec ceux-ci.

Des contrats avec des fournisseurs d'énergie sont signés pour fixer les cours en fonction des volumes prévus afin de pouvoir bénéficier des meilleurs tarifs et ainsi sécuriser les approvisionnements.

Le Groupe a une procédure de gestion de crise qui serait convoquée en cas de restriction d'énergie et de ressources.

RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL :

- *Risque environnemental et climatique :*

L'activité du Groupe est sujette aux risques environnementaux liés au changement climatique du fait de son activité de fabrication de produits alimentaires. Les événements climatiques, phénomènes croissants, ont des conséquences sur les sols, la biodiversité, et les écosystèmes ainsi que par des perturbations dans la disponibilité, la qualité et les prix des matières premières et des ingrédients utilisés, mais aussi de la ressource en eau.

Le Groupe intègre dans ses normes de construction les événements climatiques possibles. Le Groupe considère que la problématique de l'approvisionnement en eau est cruciale pour son modèle économique. Un Plan de Sobriété Hydraulique (PSH) ainsi que des innovations sont déployés localement pour réduire sa consommation en eau.

Le Groupe développe des filières d'approvisionnement locales et s'engage à maintenir des partenariats forts avec ses fournisseurs. La mise en culture des ingrédients est supérieure aux besoins estimés et un référencement au-delà de l'aire géographique prédéfinie est effectué avec éventuellement un changement des emballages en conséquence.

Soucieux de l'impact sur l'environnement et de la maîtrise de la consommation d'énergie, le Groupe se préoccupe de son empreinte carbone et mène des actions de réduction de ses émissions. Il tient compte des aspects environnementaux dans ses décisions stratégiques, notamment en investissant dans la performance environnementale des nouveaux équipements et optimise les installations existantes par une maintenance orientée performance énergétique couplée à une gestion technique centralisée (GTC) puissante.

- *Risque lié à la protection des actifs :*

Le Groupe, qui détient plusieurs sites industriels, peut être exposé à un arrêt de son outil de production en raison d'un incendie, d'une inondation, d'une catastrophe naturelle ou d'une défaillance matérielle qui aurait des conséquences sur l'activité et le résultat du Groupe.

Le Groupe ne détient pas d'installations à très hauts risques. La prévention des risques de dommages tels que les incendies ou les risques environnementaux fait l'objet d'un système de management spécifique. La totalité des locaux industriels du Groupe est équipée de systèmes anti-incendie, de détection et de protection. Les installations sont construites de façon à veiller à la rétention des écoulements accidentels. Au-delà de la couverture assurance des actifs existants pour l'ensemble des sites, le Groupe procède régulièrement à la vérification de la conformité des installations techniques pouvant avoir des conséquences sur l'environnement ou la sécurité des personnes (équipements de lutte contre l'incendie, installations électriques, installations sous pression etc...). Cette vérification est réalisée par différents bureaux de contrôle indépendants, dont les observations sont prises en compte par le Groupe dans des plans d'actions dédiés.

6.2. Engagements ou opérations avec les parties liées

Les parties liées concernent l'ensemble des mandataires sociaux de SAINT JEAN GROUPE.

Il n'y a aucun engagement ou opération avec des parties liées hormis les éléments de rémunération mentionnés ci-dessous.

6.3. Rémunération des organes d'administration et de direction

Les rémunérations allouées aux Administrateurs de SAINT JEAN GROUPE s'élèvent à 26 K€.

Les rémunérations brutes des organes de direction des sociétés du Groupe, prises en charge au titre de l'exercice 2025, sont les suivantes :

	SAINT JEAN GROUPE			SAINT JEAN
	Claude GROS, Président Directeur Général jusqu'au 25 juin 2025	David- Alexandre GROS, Président Directeur Général à compter du 25 juin 2025	Marie-Christine GROS-FAVROT, Directeur Général Délégué	Guillaume BLANLOEIL, Président
Rémunération fixe	-	-	18	280
Rémunération variable	-	-	-	14
Avantages en nature	-	-	-	3
Abondement Plan Epargne Entreprise	7	-	7	-
Abondement PERCO	2	-	2	-
TOTAL	9	-	27	297

6.4. Honoraires des Commissaires aux Comptes pris en charge par SAINT JEAN GROUPE et ses filiales faisant l'objet d'une intégration globale

	ERNST & YOUNG Audit		AURYS AUDIT		FABIEN BOUILLARD	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
SAINT JEAN GROUPE						
Certification des comptes	22 760 €	45%	22 760 €	96%	Néant	
Services autres que la certification des comptes	1 000 €	2%	1 000 €	4%	Néant	
FILIALES						
Certification des comptes	26 851 €	53%	Néant		6 300 €	100%
Services autres que la certification des comptes	Néant		Néant		Néant	
TOTAL	50 611 €	100%	23 760 €	100%	6 300 €	100%

6.5. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle est présentée ci-après selon l'approche du management et du suivi des performances au sein du Groupe.

DEFINITION DES SECTEURS OPERATIONNELS

Les secteurs retenus pour la présentation de l'information sectorielle reprennent les principales activités exercées par les entités économiques composant le Groupe SAINT JEAN GROUPE, à savoir : l'agroalimentaire pour les sociétés SAINT JEAN, SAINT JEAN BOUTIQUE, SAS DU ROYANS, SCI LES DODOUX, DEROUX FRERES et SCI J2FD et la gestion de patrimoine pour la société SAINT JEAN GROUPE.

La société PARNY a été classée dans la colonne « Autres ».

RESULTAT SECTORIEL

AU 31 DECEMBRE 2025	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Chiffre d'affaires	119 674	172	(170)	-	119 676
Autres produits de l'activité	-	1 476	(1 476)	-	-
Achats consommés	(55 079)	-	-	-	(55 079)
Charges de personnel	(30 044)	(667)	-	-	(30 710)
Charges externes	(23 531)	(377)	170	(3)	(23 742)
Impôts et taxes	(1 394)	(17)	-	-	(1 411)
Dotations aux amortissements	(12 263)	(40)	-	-	(12 303)
Dotations aux provisions	(161)	(9)	-	-	(170)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	387	-	-	-	387
Autres produits et charges	943	(31)	-	-	912
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	(1 466)	506	(1 476)	(3)	(2 440)
Autres produits et charges opérationnels	26	-	-	-	26
RESULTAT OPERATIONNEL	(1 440)	506	(1 476)	(3)	(2 414)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	13	1 260	(204)	-	1 068
Coût de l'endettement financier brut	(1 393)	(1)	537	(2)	(859)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(1 380)	1 259	332	(2)	210
Autres produits et charges financiers	2	(5)	5	-	2
Charge d'impôts	(1 125)	1 842	-	-	717
RESULTAT NET	(3 943)	3 602	(1 139)	(5)	(1 485)

AU 31 DECEMBRE 2024	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Chiffre d'affaires	116 813	171	(168)	-	116 816
Autres produits de l'activité	-	381	(381)	-	-
Achats consommés	(53 063)	-	-	-	(53 063)
Charges de personnel	(27 870)	(533)	-	-	(28 403)
Charges externes	(22 800)	(319)	168	(3)	(22 954)
Impôts et taxes	(1 512)	(16)	-	-	(1 528)
Dotations aux amortissements	(10 897)	(42)	-	-	(10 940)
Dotations aux provisions	(458)	(9)	-	-	(466)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	239	-	-	-	239
Autres produits et charges	1 663	(44)	-	-	1 620
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	2 115	(411)	(381)	(3)	1 320
Autres produits et charges opérationnels	59	-	-	-	59
RESULTAT OPERATIONNEL	2 174	(411)	(381)	(3)	1 380
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	32	1 407	(1)	-	1 438
Coût de l'endettement financier brut	(1 171)	(1)	382	(2)	(791)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(1 139)	1 407	381	(2)	647
Autres produits et charges financiers	2	(5)	5	-	2
Charge d'impôts	(1 788)	1 771	-	-	(17)
RESULTAT NET	(750)	2 762	5	(5)	2 012

BILAN SECTORIEL

ACTIF AU 31 DECEMBRE 2025	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Ecart d'acquisition	5 617	313	-	-	5 931
Autres immobilisations incorporelles	285	-	-	-	285
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	97 338	216	-	-	97 554
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Autres actifs non-courants	128	39 964	(39 957)	-	135
Actif d'impôt non-courants	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	103 368	40 494	(39 957)	-	103 905
Stocks et en-cours	11 103	-	-	-	11 103
Clients et comptes rattachés	12 274	272	(272)	-	12 275
Autres actifs courants	4 639	227	(1278)	-	3 588
Actifs d'impôts courants	-	867	-	-	867
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 957	30 516	-	-	33 473
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS COURANTS	30 974	31 882	(1 550)	-	61 306
TOTAL DE L'ACTIF	134 342	72 376	(41 506)	-	165 211

PASSIF AU 31 DECEMBRE 2025	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Capital émis	-	3 200	-	-	3 200
Autres réserves	30 534	64 163	(21 281)	(32)	73 384
Résultat de l'exercice	(3 943)	3 602	(1 139)	(5)	(1 485)
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	26 591	70 965	(22 420)	(37)	75 100
Emprunts et dettes financières à long terme	64 406	1 145	(18 815)	36	46 772
Passif d'impôts non courants	1 902	(233)	-	-	1 668
Provisions à long terme	1 808	144	-	-	1 953
Passifs non courants	5 396	-	-	-	5 396
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	73 512	1 056	(18 815)	36	55 789
Fournisseurs et comptes rattachés	18 277	131	(272)	1	18 137
Emprunts à court terme	6	-	-	-	6
Partie courante des emprunts et des dettes financières à LT	8 332	22	-	-	8 354
Passifs d'impôts courants	-	-	-	-	-
Autres passifs courants	7 624	202	-	-	7 826
TOTAL PASSIFS COURANTS	34 239	354	(272)	1	34 323
TOTAL DU PASSIF	134 342	72 376	(41 506)	-	165 211

ACTIF AU 31 DECEMBRE 2024	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Ecart d'acquisition	5 617	313	-	-	5 931
Autres immobilisations incorporelles	355	-	-	-	355
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	98 715	253	-	-	98 968
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Autres actifs non-courants	80	34 517	(34 509)	-	87
Actif d'impôt non-courants	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	104 767	35 083	(34 509)	-	105 341
Stocks et en-cours	10 256	-	-	-	10 256
Clients et comptes rattachés	12 218	-	-	-	12 218
Autres actifs courants	4 357	376	(914)	-	3 819
Actifs d'impôts courants	-	851	-	-	851
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 053	31 768	-	1	33 823
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS COURANTS	28 884	32 995	(914)	1	60 966
TOTAL DE L'ACTIF	133 651	68 079	(35 424)	1	166 307

PASSIF AU 31 DECEMBRE 2024	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Capital émis	-	3 200	-	-	3 200
Autres réserves	32 405	61 090	(22 429)	(27)	71 039
Résultat de l'exercice	(750)	2 762	5	(5)	2 012
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	31 655	67 052	(22 424)	(32)	76 251
Emprunts et dettes financières à long terme	62 459	624	(12 999)	31	50 115
Passif d'impôts non courants	2 132	(57)	-	-	2 075
Provisions à long terme	1 829	132	-	-	1 961
Passifs non courants	6 008	-	-	-	6 008
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	72 428	698	(12 999)	31	60 158
Fournisseurs et comptes rattachés	13 681	127	-	1	13 809
Emprunts à court terme	7	-	-	-	7
Partie courante des emprunts et des dettes financières à LT	8 557	21	-	-	8 579
Passifs d'impôts courants	-	-	-	-	-
Autres passifs courants	7 323	181	-	-	7 503
TOTAL PASSIFS COURANTS	29 568	329	-	1	29 898
TOTAL DU PASSIF	133 651	68 079	(35 424)	1	166 307

6.6. Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES

La société SAINT JEAN a accordé une garantie d'hypothèque à première demande sur les biens immobiliers de Frans en garantie d'un emprunt dont le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 2,5 M€.

La société SAS DU ROYANS a consenti une promesse d'affectation hypothécaire à quatre établissements bancaires sur les biens immobiliers de Romans. Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 21,6 M€, dont 7 M€ souscrits par la société SAINT JEAN.

La SCILES DODOUX a accordé une affectation hypothécaire sur les biens immobiliers de Saint-Just-de-Claix en garantie d'un emprunt dont le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 2,9 M€.

La société SAINT JEAN GROUPE s'est engagée à ne pas modifier le pourcentage qu'elle détient dans le capital de SAINT JEAN jusqu'au remboursement complet de l'emprunt de 10 M€ souscrit par SAINT JEAN auprès du CIC dont le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 8 M€.

ENGAGEMENTS REÇUS

L'acte de vente signé en 2015 portant sur les 19,6 hectares de terrain à Miramas prévoit une « clause d'intéressement » qui serait due par l'acquéreur à la société proportionnellement aux m² de surface de plancher supplémentaires qui seraient réalisés par l'acquéreur au-delà de 35 000 m² de surface de plancher, dans un délai maximum de 15 ans à compter de l'ouverture au public du village de marques, soit le 13 avril 2032.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société SAINT JEAN GROUPE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SAINT JEAN GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires et estimation des éléments portés en déduction du chiffre d'affaires

• Risque identifié

Le chiffre d'affaires s'élève à 119,7 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Comme décrit dans le paragraphe « Chiffre d'affaires » de la note 2.2. de l'annexe des comptes consolidés, le chiffre d'affaires de votre groupe est :

- constaté dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, à savoir la livraison ;
- enregistré net des remises et ristournes accordées aux clients, des coûts liés aux accords commerciaux, des coûts de référencement ou liés aux actions promotionnelles ponctuelles facturées par les distributeurs. Ces montants sont estimés au moment de la reconnaissance du chiffre d'affaires sur la base des accords et des engagements avec les clients concernés.

Compte tenu du nombre de transactions, du caractère significatif des remises et ristournes accordées et de la complexité de leur estimation à la clôture, nous avons considéré l'évaluation des remises et ristournes accordées aux clients, des coûts liés aux accords commerciaux, des coûts de référencement ou liés aux actions promotionnelles ponctuelles facturées par les distributeurs comme un point clé de l'audit.

• *Notre réponse*

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour la reconnaissance du chiffre d'affaires et pour l'estimation des éléments portés en déduction du chiffre d'affaires ;
- réaliser des procédures analytiques substantives pour les évolutions des ristournes et coopérations commerciales ;
- analyser le passage entre le cumul des chiffres d'affaires des filiales et le chiffre d'affaires consolidé ;
- pour la principale filiale contributrice :
 - effectuer des procédures analytiques et analyser le correct déboucement du chiffre d'affaires en trésorerie à partir du fichier des écritures comptables ;
 - rapprocher le chiffre d'affaires issu du logiciel de gestion avec la comptabilité générale ;
- pour un échantillon d'éléments portés en déduction du chiffre d'affaires :
 - rapprocher les données utilisées dans le calcul des ristournes et coopérations commerciales avec les conditions commerciales figurant dans les contrats signés avec les clients ;
 - rapprocher les volumes de chiffre d'affaires retenus pour recalculer le montant des remises et ristournes comptabilisé au 31 décembre 2025 avec les volumes enregistrés dans le logiciel de gestion ;
 - comparer les estimations faites au titre de l'exercice précédent avec les réalisations effectives correspondantes afin d'évaluer la fiabilité du processus d'estimation.

Écart d'acquisition de l'UGT Agroalimentaire

• *Risque identifié*

Au 31 décembre 2025, les écarts d'acquisition s'élèvent à 5,9 M€, dont 5,6 M€ pour l'UGT Agroalimentaire.

Comme décrit dans les paragraphes « Ecarts d'acquisition » et « Immobilisations - Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies en fonction des critères de secteur d'activité » des notes 2.2 et 3.1 de l'annexe des comptes consolidés, ces écarts d'acquisition ont été affectés aux UGT des activités dans lesquelles les entreprises acquises ont été intégrées et font l'objet de tests de dépréciation annuels.

Les modalités des tests de dépréciation annuels mis en œuvre et le détail des hypothèses retenues sont décrits dans le paragraphe « UGT Agroalimentaire » de la note 2.2 de l'annexe des comptes consolidés et reposent sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie.

Nous avons considéré l'évaluation de l'écart d'acquisition de l'UGT Agroalimentaire comme un point clé de l'audit, compte tenu du fait que la valeur recouvrable des écarts d'acquisition repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment des ratios d'EBITDA, des taux de croissance retenus pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur sont appliqués et compte tenu des incertitudes inhérentes à la probabilité de réalisation des prévisions dans le contexte actuel.

• *Notre réponse*

Nous avons pris connaissance de la méthodologie appliquée par la société pour l'évaluation des écarts d'acquisition et examiné sa conformité avec les normes IFRS.

Nos travaux ont principalement consisté à :

- étudier les éléments composant la valeur comptable de l'UGT Agroalimentaire et analyser la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour la valeur d'utilité ;
- apprécier la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées au Conseil d'Administration dans le cadre du processus budgétaire, en tenant compte du contexte économique et financier dans lequel s'inscrit l'UGT Agroalimentaire ;
- évaluer la fiabilité du processus d'estimation, en analysant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ;
- comparer les hypothèses de calcul du taux d'actualisation et du taux de croissance retenus appliqués aux flux de trésorerie estimés attendus de l'activité Agroalimentaire avec les pratiques de marché.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes 2.2 et 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux Comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société SAINT JEAN GROUPE par votre Assemblée Générale du 21 juin 2016 pour le cabinet AURYS AUDIT et du 22 juin 2022 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2025, le cabinet AURYS AUDIT était dans la dixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la quatrième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 7 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

AURYS AUDIT
Frédéric VELOZZO

ERNST & YOUNG Audit
Benjamin MALHERBE

Notes

A series of 20 horizontal dotted lines for writing notes.





Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 3.200 000 €
Siège social : 59 Chemin du Moulin Carron - 69570 DARDILLY
Adresse postale : B.P. 101- 69573 DARDILLY CEDEX
Téléphone : 04.72.52.22.00 - Télécopie : 04.78.66.04.38
Site internet : www.saint-jean-groupe.fr
958 505 729 RCS LYON

TYPOCENTRE 03 85 39 94 74

